

4,000 F.

TABLEAU

DE

LA GUIANE FRANÇAISE.

T A B L E A U

DE

LA GUIANNE FRANÇAISE.

972.9-4
MON

TABLEAU

DE

LA GUIANE FRANÇAISE,

COMPRENANT une réfutation en faveur de la Guiane française, des vues d'établissement dans cette partie, et un aperçu des arbres, plantes, animaux, poissons, meubles, etc. qui s'y trouvent et qui peuvent être utiles aux Européens.

SUIVI du Rapport ordonné par la Société libre d'agriculture du département de la Seine sur ce Mémoire, transmis par elle au Ministre de la Marine et des Colonies; et de l'opinion de M. MALOÛET, ancien ordonnateur de la Guiane sur cette Colonies.

PAR MONGROLLE.

Avec gravure.

J'aime mieux risquer de passer pour un sot, que de manquer l'occasion d'être utile à ma patrie.

SECONDE ÉDITION.



A PARIS.

CHEZ L. M. GUILLAUME, IMPRIM.-LIBRAIRE.

A LA LIBRAIRIE ÉCONOMIQUE,
rue de la Harpe, n° 94, ancien collège d'Harcourt.

M. DCCC VI.

156306 R



T A B L E A U

DE

LA GUIANNE FRANÇAISE,

Contenant une relation en faveur de la Guiane
française, des vœux de plusieurs ministres de ce
pays, et un aperçu des autres colonies, ainsi
qu'un tableau des richesses, etc. qui se trouvent
en elle.

Sur le rapport ordonné par le Roi, l'année 1763.
Le département de la Guiane sur le Méridien, l'étendue par elle
en latitude de la France et des Colonies, et de l'étendue de
M. M. ALONSO, ancien colon de la Guiane sur les
Colonies.

PAR MONGEOLIN.

chez l'auteur.

On trouve chez l'auteur le prix de la vente en gros, et le
prix de la vente en détail.

DEUXIÈME ÉDITION.



A PARIS.

Chez M. M. GUILLEAUME, Libraire, Palais-National.

A LA LIBRAIRIE ECONOMIQUE,
rue de la Harpe, n. 62, ancien collège d'Harcourt.

M. DCCCLXXI.



155386

AVERTISSEMENT.

INCONNU et dans l'obscurité la plus profonde, je gardais le silence sur la Guyane française. Je l'aurais gardé long-tems, sans doute, si je n'avais été forcé, par amour pour la vérité, de le rompre à la lecture de quelques descriptions mensongères de ce grand pays qui, sous différens titres semblent dire au Spéculateur Européen :

Si vous avez l'intention de faire un établissement dans les colonies, que ce ne soit pas à la Guyane, parce que son climat, qui est mal-sain, vous dévorait comme il a dévoré quelques uns des nôtres, et parce que son sol, qui est ingrat et marécageux, ne vous rendrait rien.

Tel est le langage que, depuis quelque tems, tiennent des hommes aussi passionnés, que mal instruits. Je saisis le moment où les dispositions du gouvernement annoncent l'intérêt qu'il prend à la régénération des colonies, pour prouver la fausseté du langage de ces diseurs; car il est tems de détruire l'erreur où l'on est sur cette colonie qui mérite une attention particulière, comme on le verra par la suite. Je vais donc donner des renseignemens sur la salubrité de cette contrée, sur la bonté de ses productions et je hazarderai quelques vues d'établissemens qui peuvent être avantageuse à l'état

et à la colonie; je dévoilerai, en même tems, d'après des faits irrévocables, les causes qui ont toujours fait jouer à la Guyane un rôle très-obscure dans l'hémisphère américain, soit par des tentatives mal conçues pour la régénérer, soit par des vices dans l'administration. Je me servirai de mes propres connaissances, acquises par 12 années de séjour, tant au Nord qu'au Sud de cette colonie, et des observations que j'y ai faites et recueillies. Si la faiblesse des moyens que je vais employer ne me permet pas d'espérer une réfutation victorieuse, je pense, au moins, que les détracteurs de cette importante colonie seront forcés ou de garder le silence, ou de convenir qu'ils ne peuvent justifier leur opinion, singulièrement nuisible à la prospérité future de la Guyane.

Quoiqu'il me soit permis de croire au *Parturient montes*, relativement à ce mémoire, j'ose me persuader néanmoins qu'étant écrit, d'après des connaissances locales du pays, il pourra fixer l'attention de ceux qui s'intéressent au sort de la Guyane; car non-seulement il est destiné à détruire les calomnies répandues sur cette colonie, mais encore à présenter un tableau de sa situation et de ses ressources qu'on peut dire inépuisables. Ce tableau, quoique renfermé dans un cadre étroit, ne peut être indifférent au capitaliste, au spéculateur au commerçant, à celui, même, que la confiance du gouvernement peut appeler au sein de cette partie du continent.

Avant de livrer ce mémoire à l'impression, je

AVERTISSEMENT. ▼

J'ai soumis à la censure des personnes instruites qui connaissent cette contrée. Je m'honore ici de citer M. *Malouet*; son nom donne à mon ouvrage un titre de plus. Quoique cet ancien ordonnateur de la Guyane ne soit pas entièrement de mon avis sur le bon air de Cayenne, *sans cependant le juger plus mal-sain que toute autre partie de la Zone Torride*, j'ai cru ne pas devoir supprimer son opinion : elle est consignée dans la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire et qui est, par extrait, à la suite de ce mémoire.

J'observe, quant à cette opinion, que M. *Malouet* a quitté la colonie en 1778, et que depuis cette époque il a été fait des desséchemens considérables qui ont débarrassé l'atmosphère des vapeurs dangereuses dont il était chargé; que ces desséchemens ont été continués, et qu'ainsi l'air de Cayenne n'est plus aussi mal sain qu'au tems où il administrait la colonie.

Je ne me suis pas contenté de l'opinion de M. *Malouet* qui, bien mieux que moi, a été à portée de faire des observations plus approfondies; j'ai invité la *Société libre d'Agriculture du Département de la Seine* (composée de membres instruits dont les travaux répondent aux intentions du gouvernement) d'examiner mon mémoire et d'en ordonner le rapport : une commission fut nommée à cet effet. Par un hazard, auquel je ne m'attendais pas, mais qui appuye davantage mes observations et mes vues, un des membres de cette commission, *le C. Le blond*, arrivait de Cayenne. Aidé des lumières,

bien connues, de son collègue, le C. Beffroy, ex-Législateur, il fit son rapport à la Société le 21 fructidor.

Ce rapport me reproche de ne pas avoir donné à mes idées toutes l'extension dont elles étaient susceptibles; et s'identifiant avec elles, le rapporteur a bien voulu en développer quelques-unes avec autant de connaissance de la colonie, que d'expérience dans les divers systèmes qui ont été suivis ou qui peuvent servir à la régénérer. Je ne répondrai qu'un mot à ce reproche. N'ayant eu en vue que de réfuter un passage contraire à la vérité, j'ai dû me borner à des détails succints; mais ces détails sont si clairs, quoique tracés rapidement, qu'il sera facile au lecteur, après avoir lu cet ouvrage et les réflexions du rapporteur de la société, d'ouvrir les yeux sur les avantages de cette colonie, et de convenir que ce serait une perte pour le gouvernement et pour le commerce, si cette vaste possession était abandonnée.

R É F U T A T I O N
EN F A V E U R D E L A G U Y A N E
F R A N Ç A I S E ,

*De laquelle il résulte que le passage qui la
concerne, dans le mémoire du C. Mévolhon,
sur les avantages d'un établissement aux
isles du Sud, n'est point exact.*

LE C. Mévolhon, auteur du mémoire sur les avantages d'un établissement aux isles du Sud, inséré dans le Moniteur du premier thermidor, n^o. 301, s'exprime ainsi en parlant de cette Colonie :

*« La Guyane française, posée sur un
» sol brûlant, marécageux et mal-
» sain, aurait besoin de toute la pa-
» tience hollandaise pour devenir une
» colonie de Surinam et de Démé-
» rary ».*

C'est ainsi que, pour faire valoir un projet, qui peut avoir son mérite, on écarte, d'un trait de plume, les vues bienfaisantes que le gouvernement peut avoir sur cette vaste contrée ; c'est ainsi, c'est de cette manière que, de tout tems, on a éloigné d'elle toutes les

conceptions destinées à la rendre aussi productive que celles de *Berbiche* et de *Démérari*.

Cependant, qu'il nous soit permis de le dire sans prédilection, cette colonie réunit tous les germes de prospérité, par les ressources abondantes qui s'y trouvent et qui s'offrent d'elles-mêmes à la main industrieuse, par la bonté de son sol encore vierge, par sa situation et par la pureté de son air. Que de titres pour faire reprendre à la Guyane française le rang qu'elle doit tenir dans l'Amérique méridionale !

Comme il ne suffit pas d'alléguer, mais de prouver, nous allons, pour appuyer notre assertion, rapporter l'opinion de ceux qui ont parcouru ce vaste domaine et qui ont observé son climat.

La Condamine a voyagé sur la rivière des *Amazones*, il a visité les forêts qui avoisinent les rives de ce grand fleuve, et il a demeuré près de six mois à *Cayenne* avant de repasser en France. Nous ne voyons point que ce savant se soit plaint de l'insalubrité du climat.

Milord *L. B. G.*, qui a aussi voyagé dans cette partie et qui y a fait des observations savantes, s'exprime ainsi :

« *L'air de la Guyane est pur, son sol*
 » *est fertile et produit presque sans*
 » *culture ; les fruits les plus délicieux*
 » *y parfument l'air. Enfin, si l'on*

» en excepte les bords de la mer et
 » un petit nombre de terrains aqua-
 » tiques, la Guyane est encore le pays
 » le plus fertile du monde ».

Le docteur *La Borde*, ancien médecin du gouvernement à Cayenne, qui a parcouru toutes les colonies de l'Archipel, assure que le climat de la Guyane est bien moins destructeur que celui de *St-Domingue*. Un ancien ordonnateur de la Guyane, maintenant employé par le gouvernement dans une autre colonie, assure également que cette contrée est celle des colonies de l'Amérique, la moins nuisible à la santé des Européens.

Enfin, pour dernière citation, le *P. Labat*, qui a également voyagé dans cette vaste contrée, assure que l'air y est bon, sain et point mal-faisant. On voudra bien remarquer qu'il s'exprimait ainsi en l'année 1725; qu'à cette époque on ne pensait point à mettre les terres basses en valeur, et que les bois commençaient, pour ainsi dire, aux portes de Cayenne.

Ces différentes opinions, ces autorités respectables, ainsi que beaucoup d'autres que j'aurais pu rapporter, ne coïncident point, comme on voit, avec celles qui ont été émises depuis long-tems, notamment depuis une époque qu'il est douloureux de se rappeler. Le *C. Mevolhon*, lui-même, n'est pas éloigné d'adopter une partie du récit de milord *L. B. G.*, puisque dans une note, il assure ne reconnaître que les deux rives du fleuve des



Amazones sur lesquelles il soit possible d'établir une colonie sur un sol fertile.

Le C. Mevolhon reconnaît donc, sans avoir apperçu sa contradiction, que le terrain de la rive droite des Amazones, qui s'étend jusqu'au fleuve *Marony*, limite qui nous sépare de la Guyane hollandaise, dans une étendue de 200 lieues de côte, plus ou moins, sur une profondeur encore inconnue, ou au moins de plus de 300 lieues, est susceptible d'être utilisé avec avantage. Le C. Mevolhon a d'autant plus raison à cet égard, qu'au sud comme au nord de cette vaste contrée, il est possible d'y asseoir de très-grands établissemens, soit en terres hautes, soit en terres basses; ainsi que l'on divise le terrain de cette colonie, en déboisant les unes et en desséchant les autres qui rapportent beaucoup plus, ce qui rendrait encore son climat plus salubre; soit enfin, en établissant des *hattes*, ou ménageries, dans les endroits qui peuvent en recevoir, ce qui donnerait une plus grande valeur aux prairies naturelles de ce pays, et ce qui justifierait ce qu'a dit l'abbé *Raynal*, qui a été quelquefois bien servi, en parlant de ces prairies, ou savannes:

« *Que la Guyane peut multiplier à son*
 » *gré ses troupeaux et qu'elle ne de-*
 » *mande que des bras actifs et cou-*
 » *rageux.*

Tel est le vœu unanime des habitans de cette colonie; et nous avons entendu dire à des Colons très-instruits dans l'agriculture américaine:
Les Européens nous objectent notre climat

qui est redoutable , et nos forêts qui attirerent un déluge d'eau pendant six ou sept mois ; mais que le gouvernement seconde nos entreprises , et la Guyane sera moins mal-saine et plus productive que les Antilles.

La Guyane n'est donc pas inhabitable et destructive , comme on s'efforce de l'écrire et de le publier ; mais l'opinion , presque générale , qui règne sur cette malheureuse colonie ; son défaut de population , par conséquent son peu de revenus , et l'oubli qu'on fait d'elle , dans la crainte de perdre ses fonds et ses avances , éloignent les spéculations les mieux combinées. Le gouvernement , même , peut se reporter à cette époque où l'ignorance , l'avidité et la barbarie firent de la Guyane un vaste tombeau , où des milliers de victimes , qui y portèrent leur courage et leurs bras , furent englouties : on voit clairement que je veux parler de la malheureuse expédition de 1763.

Quoique l'*histoire philosophique des deux Indes* offre un récit de cette expédition , je pense que des détails , pris sur les lieux et donnés par les restes d'une émigration mal conçue , peuvent convaincre que la mauvaise renommée de la Guyane doit sa naissance non-seulement à cette cause , mais encore à quelques autres qui , sans être aussi marquantes , ont néanmoins augmenté le préjugé. Je vais donc en présenter l'historique ; il prouvera que les mesures avaient été si mal prises et si mal combinées , qu'elles devaient nécessairement décrier la Guyane , et détruire l'espérance d'y fonder une colonie dans la partie du nord.

HISTORIQUE
DE L'EXPÉDITION,
OU ÉMIGRATION DE 1763.

PREMIÈRE CAUSE

Du préjugé qui existe sur la Guyane.

ON se rappelle le malheureux traité fait entre la France et l'Angleterre, traité par lequel nous perdîmes le *Canada*, colonie qui était très-importante au commerce et à l'état dont elle était, pour ainsi dire, la dernière ressource.

Choiseul, alors ministre, qui, sous l'apparence de la légèreté, cachait un génie profond, forma le projet de dédommager sa patrie de la perte qu'elle venait de faire, en peuplant une portion de la côte du nord de la Guyane, à laquelle on avait donné, très-improprement, le nom de *France équinoxiale*.

Aussi-tôt, pour donner plus d'attrait au projet formé, des estampes, qui représentaient la Guyane, comme on pourrait peindre les environs de Paris, furent distribuées aux marchands de nouveautés, et circulèrent non-seulement en France, mais encore chez nos voisins : on répandit même de l'argent.

Ces appas trompeurs, pris peut-être dans

le roman de l'*optimiste*, séduisirent une infinité de Français et d'Alsaciens qui s'expatrièrent les uns en qualité de *propriétaires*, les autres sous la ridicule et honteuse dénomination de *trente-six mois*, parce qu'ils ne s'engagèrent à servir leurs maîtres que pour cet espace de tems.

L'exécution de ce vaste projet fut confiée aux soins de l'intendant *Chanvalon* et à ceux du chevalier *Turgot*, frère du philosophe de ce nom, nommé gouverneur général, avec des pouvoirs très-étendus.

Ces deux hommes, jaloux et rivaux l'un de l'autre, loin de se concerter sur les mesures à prendre, pour assurer le succès de cette expédition, s'isolèrent, ne se rapprochèrent point et agirent séparément: *Turgot*, même, ne se rendit à son poste que long-tems après les débarquemens opérés.

Ces débarquemens se succédèrent à peu de distance les uns des autres, ce qui devait nécessairement opérer une confusion nuisible à l'établissement projeté. Aucune disposition ne furent faites pour recevoir des hommes fatigués de la traversée, échauffés par la nourriture du vaisseau (1), et qui avaient besoin, rendus à

(1) Cette nourriture est composée de viande salée, de biscuit, de morue, de harengs et de grosses fèves vulgairement appellées *gourganes* que l'on donne aux chevaux: telle a été celle des déportés du 18 fructidor. Nous laissons à penser si cette nourriture ne devait pas porter la corruption dans leur sang, et si les fièvres scorbutiques ne devaient pas exercer sur eux leurs funestes ravages.

leur destination , de vivres frais et de quelques douceurs particulières pour les rafraîchir. Enfin , au lieu de trouver des *carbets* commodes pour se mettre à l'abri des rayons du soleil qui , réfléchissant sur le sable de *Kourou* ou sur les rochers grisâtres des Isles du salut , rendaient la chaleur encore plus insupportable , ils furent reçus sous des tentes qui ne pouvaient , comme des hangards bien clos , les garantir de la fraîcheur des nuits et de la piquêre de cousins.

Déposés sur la pointe de *Kourou* , ou aux isles du Salut , cette nourriture mal saine leur fut continuée ; mais en peu de tems le germe pestilentiel se développa et l'épidémie devint générale. Enfin , la mauvaise qualité des farines employées , le dénuement le plus absolu , le désespoir et la *nostalgie* (*desir de revoir son pays*) qui surprit quelques-uns des émigrans , occasionnèrent une mortalité telle que , faute de secours , celui qui , aujourd'hui , enterrait son compatriote , était lui même , enterré le lendemain.

Ce qui révolte l'humanité , ce qui épouvante la pensée , dans cette expédition , et ce qui rend bien coupable celui qui était spécialement chargé d'installer et d'administrer la nouvelle colonie , c'est que , tandis que ces malheureux étaient nourris de farines et de viandes corrompues ; qu'ils étaient exposés à l'humidité , aux rayons d'un soleil brûlant , ou aux pluies continuelles qui tombaient alors , tems qu'on aurait dû laisser écouler avant de faire aucune importation de ce genre ; qu'ils étaient sans cesse aux prises

avec les insectes , avec la mort même ; qu'ils manquaient de toutes les choses de première nécessité , et que , pour se faire du mauvais bouillon , ils achetaient les rats jusqu'à 24 s. et même 3 liv. pièce..... l'intendant *Chanvalon* donnait à Kourou , où il avait établi le siège de son administration , des fêtes , des bals , des festins , sans vouloir prêter une oreille attentive aux cris des malheureux qui demandaient des secours en maudissant le gouvernement. C'est dans une de ces orgies , qu'en vertu d'un ordre du cabinet de Versailles , instruit trop tard de ce qui se passait à 1600 lieues de lui , un détachement des grenadiers de Xaintonge se saisit de cet administrateur qui fut conduit aux isles Sainte-Marguerite.

D'un autre côté , nous a-t-on assuré , le chevalier *Turgot* s'occupait à Cayenne à faire pendre , fusiller et préparer un cimetière auquel les Colons ont donné le nom dérisoire , mais immortel , de *jardin Turgot* , qu'il doit porter encore.

Enfin , quatorze mille individus périrent tant aux isles du Salut , depuis appelées *isles au Diable* , que sur la pointe du Kourou. Ceux qui échappèrent à ce désastre , qu'il était possible d'éviter par des dispositions mieux entendues , furent renvoyés en France , où , comme quelques-uns des malheureux déportés du 18 fructidor , ils publièrent que cette contrée était inhabitable et lui donnèrent la réputation qu'elle conserve encore aujourd'hui , réputation d'autant plus difficile à détruire que le préjugé est fortement enraciné.

Ceux des expatriés qui eurent un tempérament assez robuste (tels que les Alsaciens) pour survivre à cette horrible catastrophe , se sont répandus sur la côte de *Sinamary* et de *Kourou* , où ils vivent dans une honnête aisance , en s'occupant de la culture du cotonnier , de l'éducation du bétail et de la pêche des tortues de mer , qui pondent abondamment sur cette plage , et qui ont , plus d'une fois , dans la guerre entreprise pour l'indépendance des *Anglo-Américains* , rafraîchi les équipages de nos escadres des Antilles. Heureux et satisfaits de leur situation , plus solide que brillante , comme petits planteurs , ils jouissent tranquillement des fruits de leur labeur , ne pensent plus à l'expédition de 1763 , qui les a transplantés sous la zone torride et ne cherchent point à repasser en Europe. La détermination de ces Européens , leur constance et leurs travaux , prouvent qu'il serait possible , par des avances et des encouragemens d'augmenter la population de la colonie ; mais qu'il est de la prudence de ne pas envoyer trop de bras à la fois.

Tel est l'historique d'un établissement qui a coûté des sommes immenses à l'Etat. Depuis cette fatale expédition , le gouvernement ne s'est point , ou que fort peu , occupé du sort de la Guyane qui , malgré les efforts bien connus des ordonnateurs *Malouet* et *Lescallier* (ce dernier préfet colonial à la Guadeloupe) est demeurée dans un état d'abandon peu propre à la retirer de l'apathie où elle est plongée depuis long-tems.

Examinons

Examinons maintenant les autres causes qui ont pu renforcer le préjugé.

DEUXIÈME CAUSE.

Cette cause, quoique moins destructive dans ses effets, a pu ajouter encore au préjugé qu'on a de ce pays regardé comme le plus malheureux de la terre, préjugé qui s'est accru par l'ignorance, la légèreté et l'exagération.

D'après des renseignemens non équivoques, nous avons lieu de penser que cette cause doit sa naissance à l'esprit de parti, à l'enthousiasme et à la crainte de décourager le gouvernement de 1788 qui cherchait alors à relever la Guyane par le dessèchement des terres basses de la rivière d'*Arouague*, dont nous parlerons dans un instant.

C'est cet ensemble, trop bien caché pour être aperçu, qui a fait tomber le *maréchal de Castries*, alors ministre de la Marine, dans une erreur extrêmement préjudiciable au climat et aux productions de cette colonie. Nous allons donner un aperçu de cette erreur, pour justifier ce que nous avançons.

On tenta, en 1782, même sous l'administration de M. *Malouet* (1), d'imiter les hol-

(1) M. Malouet, ex-secrétaire du cabinet de Mesdames, ordonnateur de la Guyane, intendant de la Marine à Toulon, et ex-membre de l'Assemblée constituante. Son administration, aussi sage que paternelle, a toujours été dirigée vers la plus grande prospérité de la Colonie : c'est un témoignage que les gens de bien doivent s'empresser de lui rendre.

landais de *Surinam*, en desséchant une partie de la rive droite d'Aprouage.

Le gouvernement délivra des concessions, les grands propriétaires de la colonie, à l'envi l'un de l'autre, y transportèrent leurs ateliers et y formèrent des établissemens considérables. Pour donner l'exemple, le gouvernement s'em-

On trouve dans un prétendu *tableau de Cayenne*, sans nom d'auteur, imprimé en l'an VII, que c'est aux sollicitudes et au voyage du gouverneur *Besnner*, à *Surinam*, que l'on doit l'heureuse idée de régénérer la Guyane par le dessèchement des terres basses. On trouve aussi que c'est ce gouverneur qui amena à Cayenne un Suisse nommé *Guysan*, ingénieur agraire, pour donner aux Colons un modèle de dessèchement. Ce fait est absolument faux. Nous étions à Cayenne en 1777, et nous avons été témoins des travaux de l'assemblée nationale de la colonie, présidée par le gouverneur *Piedmond* et l'ordonnateur *Malouet*, relativement aux moyens de tirer cette colonie de l'espèce d'engourdissement où elle était. Nous avons connaissance également du voyage de M. *Malouet* à *Surinam*, et nous savons très-positivement que c'est lui qui engagea l'ingénieur *Guisan*, homme très-éclairé dans sa partie, à donner aux habitans les premiers principes d'un dessèchement. C'est sous les yeux de M. *Malouet* que ce modèle a été commencé; c'est sous ses yeux que les paletuvières qui entouraient la partie ouest de Cayenne ont été desséchées, et que l'habitation du gouvernement a été changée et agrandie.

Une brochure, qui a fait beaucoup de bruit, intitulée : *Déportation et naufrage de J. J. Ayme*, est d'accord avec moi sur ce point : voyez la page 183 de l'ouvrage cité.

On peut examiner aussi ce que dit le rapporteur de la société à cet égard.

pressa d'y établir une habitation qui servit, à-la-fois, de chef-lieu et d'entrepôt à cette colonie.

C'est moins faute de matériaux, que pour ne pas trop nous écarter de notre objet que nous tracerons légèrement le détail des causes qui hâtèrent la chute des établissemens commencés sur les bords de cette rivière.

Une des principales, selon nous et selon des personnes plus instruites, est la préférence donnée aux pinotières d'Arouague, à 30 lieues au sud de Cayenne, sur les plaines de Kaw, avoisinant le chef-lieu de la colonie, qui avaient été jugées infiniment préférables par les commissaires chargés de les sonder et d'en faire leur rapport au gouvernement. Cette préférence a d'autant plus contribué à la défection de l'entreprise que les secours n'ont pu arriver à Arouague qu'avec beaucoup de lenteurs et de dangers, les bâtimens vivriers étant obligés de remonter au vent de Cayenne, inconvénient qui n'aurait pas eu lieu si cet établissement avait été fait dans les plaines de Kaw, à portée de tous les secours sans qu'ils pussent courir aucuns risques.

On ignore par quelle fatalité le projet d'établir les plaines de Kaw a été abandonné. Cependant, comme je viens de le dire, ces plaines avaient été visitées; et le chevalier *Dubois-Berthelot*, ainsi que l'ingénieur *Guisan* assurèrent, dans leur rapport, que ces terres étaient incomparablement meilleures que celles d'Arouague et d'Oyapock.

Quoiqu'il en soit du silence gardé sur ces plaines, les travaux d'Arouague furent com-

mencés ; ils avancèrent avec une rapidité étonnante ; et c'est ici où l'enthousiasme à parfaitement secondé l'inconvénient grave de l'éloignement , parce que les établissemens n'étant point assez desséchés pour certaine denrées , les habitans ne saisirent que l'illusion à la place de la réalité. Enfin , les fautes agraires et hydrauliques détruisirent le *pactole* Arouaguais , qui dans son principe devait rouler de l'or ; mais qui ne roula que peu de choses , en comparaison des grandes espérances dont on se flattait.

D'abord le cotonniers qui y furent plantés , et qui devinrent superbes la première année , ce qui n'est pas difficile à croire , se desséchèrent et ne produisirent presque rien. On en chercha la cause , et on s'aperçut que la terre étant trop compacte , trop argileuse , par conséquent sans filtration , elle devait s'opposer à la végétation ; que l'air se trouvant intercepté ou ne pouvant pénétrer dans les plantages , l'arbre qui procure cette denrée étant alors étouffé par les rayons du soleil et dégarni de substance à sa racine , ses plombs , ou cabosses , ne pouvaient s'ouvrir aisément et livrer leur riche toison.

On glissa légèrement sur cette contradiction , et on planta du café. Comme le cotonnier , il donna les plus flatteuses espérances ; mais à mesure que le pivot de cet arbuste s'étendit dans la profondeur , il changea , végéta tristement et finit par mourir sur pied , parce que le terrain n'étant pas desséché complètement et pas assez sur-tout pour un arbuste dont les racines pivotent jusqu'à trois et quatre pieds ,

il était indubitable qu'en atteignant l'eau salée, ou saumâtre, ou même douce, il ne perît sans avoir donné aucun revenu.

Pour dernière ressource on sêma de la graine d'indigo. La plante qui produit cette riche denrée donna des résultats si attrayants qu'ils faillirent faire perdre la tête à quelques enthousiastes, par les grands projets de fortune qu'ils fabriquèrent en même-tems qu'ils extrayaient la fécule de cette plante (1). Mais ce rêve du moment se dissipa, quand on apperçut le chapitre des évènements qu'on n'avait pas prévu, ou qu'on n'avait pas voulu considérer, tels que la trop grande quantité de pluie, qui nuit infiniment aux étamines de l'herbe à indigo; les chenilles qui, faute d'un air courant, dévastent en une nuit un champ d'indigo et ruinent le cultivateur; les mauvais procédés employés dans la fabrique, faute de bien s'instruire, soit dans la nature de l'herbe, de l'eau, de l'état de la cuve, de la chaleur de l'atmosphère, du degré de fermentation, et du plus ou moins de précipitation dans le battage; enfin le peu d'espoir d'ameublir son terrain, parce que cette plante détériore les meilleures terres, quoiqu'on assure que l'herbe manipulée, ou qui a essuyé la

(1) Si on révoquait ce fait, nous pourrions communiquer des remarques sur l'indigo qui s'est fabriqué dans les terres basses de l'aprouague, d'où il résulte que l'indigo appelé le bleu flottant, violet, cuivrè et gorge de pigeon, était de la plus grande beauté et d'un degré supérieur à celui de Saint-Domingue.

fermentation , est très-propre à former des engrais.

Ces différentes causes contribuèrent à rendre les tentatives illusoires. Peut-être eussent-elles obtenu des succès avantageux si les habitans , au lieu d'avoir desséché en pleine vase , avaient eu assez de courage pour dessécher dans la profondeur de leurs concessions où ils auraient trouvé une terre meuble et permanente , recouverte d'environ vingt pouces d'un léger terreau , formé par les souches de pinots et de plantes aquatiques qui y meurent et renaissent successivement de leurs pieds : ce desséchement aurait produit un courant d'air indispensable à la végétation de toutes espèces de plantes , et aurait empêché les crustacées d'en attaquer le germe dès le moment de leur développement.

Cependant , malgré ces imperfections , des rapports , des plans et des comptes furent adressés au ministre de la Marine. On lui montra le bon côté ; mais on eut soin probablement de lui cacher celui qui était vicieux. Sans examen préalable et devant s'en rapporter au tableau séduisant de cette entreprise , qui devait rendre les rives de l'Aprouague aussi florissantes que celles de *Berbiche* et de *Démérary* , il pensa que cette colonie allait devenir intéressante et qu'il n'y avait plus qu'à *sémer, planter et recueillir*.

Persuadé de cette vérité , il adressa une lettre officielle aux commissaires des ports et arsenaux de la marine , pour engager les capitalistes d'Europe à passer à la Guyane , pour

y faire valoir les terres basses d'aprouague et d'Oyapock qu'ils trouveraient toutes nivelées.

Ce nivellement , pris selon son sens , fit croire aux étrangers que les pinotières d'Aprouague étaient *déboisées, dessouchées, deséchées, préparées* et n'attendant plus, en un mot, que des cultivateurs actifs et industrieux. Mais rien de tout cela n'existait. Le terrain des deux bords de ces rivières, excepté les concessions à moitié établies sur une partie de la rive droite de l'Aprouague, était dans son état naturel, c'est-à-dire, qu'il n'attendait que la hache du cultivateur pour le dégarnir d'une forêt épaisse de *paletuviers* (1), de pinots, de *campouses*, ou bambous, qui, *aux yeux d'un nouveau débarqué*, est un hidre qu'il désespère d'anéantir.

Cette invitation néanmoins séduisit quelques spéculateurs. Les premiers qui se hasardèrent réclamèrent les avances et les encouragemens promis à ceux qui tenteraient l'aventure ; ils demandèrent sur-tout des concessions *dans le*

(1) C'est le mangle, ou manglier des naturalistes. Un seul arbre peut devenir la souche d'une forêt entière, par la flexibilité de ses rameaux qui descendant jusques dans la vase, s'y couchent et y prennent racine.

La Côte du Sud, celle du Nord et le bord des rivières de la Guyane sont garnis de ces arbres, qui, vus à 3 et 4 lieues au large, produisent le même effet que nos Charmilles et nos Ifs quand ils sont taillés.

terrein prétendu nivelé..... Mais il fut impossible à l'administration de répondre à leurs demandes.

Il est facile maintenant de se faire une idée de la méfiance que ce peu de réussite aura inspiré, et de l'opinion qui en est résultée lorsque les premiers qui se sont hasardés, d'après la lettre du ministre, insérée dans les gazettes et journaux d'alors, auront donné de la publicité à leurs plaintes.

Voyons à présent si une troisième cause n'a pas encore alimenté le préjugé contre la Guyane.

TROISIÈME CAUSE.

On se souviendra, sans doute, que le gouvernement monarchique croyant nécessaire d'élever une barrière insurmontable contre les fougueux écarts de la jeunesse, qui pouvaient compromettre l'honneur des familles, avait pour habitude (forcément ou du consentement des parens) d'envoyer aux Isles, et particulièrement à Cayenne, les jeunes gens que les passions de leur âge pouvaient conduire à l'infamie. La plupart étaient embarqués ou en qualité de soldats ou sous une dénomination plus flatteuse à leur amour-propre, ou à celui de leurs familles. Quelques-uns, par intrigue ou par le crédit de leurs connaissances, passaient dans la colonie revêtus de l'uniforme des troupes coloniales, et munis d'un brevet de sous-lieutenant. Cette espèce de déportation loin de détruire la mauvaise réputation de la colonie, ne

fit que l'augmenter encore. On ne parla plus qu'avec effroi de Cayenne ; il fut plus que jamais décrié ; et en France on entendait , tous les jours , des pères honnêtes faire cette menace à ceux de leurs enfans qui ne voulaient pas suivre leurs conseils : *Je vous enverrai à Cayenne*. Nos théâtres, même, n'ont-ils pas retenti , plus d'une fois , des applaudissemens du public (les meilleurs esprits se laissant toujours aller, plus ou moins, au jugement de la multitude) en faveur de la réponse de *Pierrot à Léandre* , dans la pièce du Tableau parlant , *je reviens de Cayenne !* Enfin , le mépris de cette colonie a été porté à un point si extravagant , que dans beaucoup de villes les maisons de correction ou de détention , s'appelaient *Cayenne*.

Quelle est la conclusion qu'on doit tirer du système de l'ancien gouvernement , de la menace des pères de familles , qui a passé de bouche en bouche et a propagé l'erreur , de la mauvaise plaisanterie débitée ironiquement sur nos théâtres et de la dénomination injurieuse pour la ville de Cayenne , des maisons de correction ? Que la colonie passait en France pour n'être peuplée que de mauvais sujets , tandis que la masse de sa population, distraction faite d'une partie qui ne tenait point au sol par aucune propriété, était composée de cultivateurs, de négocians et d'artisans très-estimables qui gémissaient d'un préjugé aussi faux que dangereux pour leur patrie.

QUATRIÈME CAUSE

Sans remonter aux causes qui amenèrent la journée du 18 fructidor , mais arrivant à ses effets désastreux , non - seulement pour la patrie qui a peut-être à regretter d'excellents citoyens , mais encore pour des familles qui pleurent la perte de leurs frères , de leurs parens , de leurs amis , nous avouerons que le plan du Directoire était bien propre à faire considérer la Guyane française , comme les Anglais regardent leur colonie de *Botani-Bays* et que loin de détruire l'erreur où l'on est sur son climat , cette déportation devait encore l'accréditer. Il ne suffisait pas, ce nous semble, de substituer le bannissement aux exécutions sanguinaires qui dépeuplèrent la France ; il fallait encore procurer aux proscrits les moyens de subir patiemment la rigueur du sort qui les séparait de leurs affections et de leurs habitudes les plus chères ; il fallait enfin joindre l'humanité à la sévérité. Peut-être quelques-uns d'eux auraient-ils rempli l'intention du Directoire , pour régénérer la Guyane , en formant des habitations et des établissemens. Mais on sait comment ils furent reçus , comment ils furent traités..... Je m'abstiens d'en dire davantage.

Que ce soit par des vues de bien public , d'humanité ou par d'autres raisons qu'on a rélégué sept ou huit cents Français , dont la plupart , gens de bien , ont mérité nos regrets , nous ne nous permettrons aucune réflexion sur

le projet d'en faire autant de Colons , projet qui chez les uns a paru très-sensé , et chez les autres infiniment désastreux. Mais nous dirons qu'en réunissant les trois premières causes à la malheureuse déportation fructidorienne , qui a produit une infinité de relations écrites avec moins de connaissances et de véracité que d'amertume et d'exagération , on découvrira bientôt celle qui a fait dire *que le climat de la Guyane était mal-sain et que c'était un mauvais pays.*

Maintenant que nous croyons avoir démontré par quelles causes en France et peut-être en Europe, on ne parle qu'avec mépris de la Guyane française , qu'il nous soit permis d'en appeler à la justice et à l'impartialité des observateurs justes et clairvoyans , encore bien qu'ils ne connaissent pas cette région. Est-ce au climat qu'il faut attribuer ce qui vient d'être exposé , ou aux combinaisons politiques et mal entendues , plus mal exécutées , qui ont été prises pour faire arriver la Guyane à un grand état de prospérité ?

Persuadé que ces détails suffisent pour forcer les détracteurs de cette colonie d'avouer qu'ils ont été trompés , nous allons offrir à l'œil éclairé des personnes instruites les ressources de la Guyane. Quoique présentées sommairement , nous espérons néanmoins qu'elles fixeront l'attention des spéculateurs , des capitalistes et des commerçans , avec d'autant plus de raison que , comme l'annonce le Ministre de la marine , dans sa lettre aux Préfets maritimes , relative à l'occupation prochaine des colonies restituées à la France, *la culture de la Guyane ne réclame que l'action du commerce.*

OBSERVATIONS GÉNÉRALES
SUR LA GUYANE FRANÇAISE.

Une question se présente. Pourquoi la Guyane, depuis 1664 qu'elle appartient aux Français, n'a-t-elle pu devenir une colonie intéressante, ni pourvoir à ses propres dépenses? Un système d'agriculture peu productif, en comparaison de celui des terres basses, joint à la prévention et à la privation des encouragemens qui eussent pu l'élever au niveau des antilles, et l'injuste oubli qu'on a fait d'elle en sont peut-être la cause, malgré les mémoires particuliers remis aux Ministres de l'ancien gouvernement. Mais ces mémoires présentaient-ils toujours la vérité? N'étaient-ils pas l'ouvrage de quelques esprits entreprenans, qui avaient moins en vue l'intérêt de la Patrie, que quelques combinaisons particulières? En examinant l'état de la Guyane, on aura la réponse de ces diverses questions.

Quoiqu'il en soit elle présente aujourd'hui des avantages bien constatés, que ne possèdent pas même nos colonies des antilles. N'y aurait-il que l'habitation nationale de la Gabrielle qui en 1792 ou 1793, produisit près de 25 milliers pesant de girofle, trouvé égal à celui d'*Amboine*, la culture du canellier, du muscadier, du theyer, du poivrier, de l'arbre à pain, du litchi, du mangoustan, du noyer de Bancoul, qui ne sont point des objets d'exportation comme les cinq premiers, importés à différentes fois, dans la colonie de Cayenne, par les soins de l'immortel

Poivre (1), intendant des isles de France et de Bourbon , il faudrait convenir que la Guyane, sous ce rapport, mérite autant l'attention particulière du gouvernement que celle des capitalistes , puisque la culture des arbres à épiceries peut offrir une branche de commerce précieuse à la république, et rendre cette colonie aussi florissante que les *Moluques* ou, à travers les dangers d'une longue navigation, nous allons chercher des épiceries (2).

(1) Nous pensons que c'est ici le lieu de faire connaître l'inscription simple , modeste et peu connue, que la reconnaissance particulière du Chevalier *Desrivieres Gersse* a fait graver sur un monument, encore plus simple, qu'il a fait élever à la mémoire de M. *Poivre* auquel la Guyane doit les premiers plants et matrices des arbres à Epiceries.

A. D. P O I V R E.

Ex-Intendant

des Isles de France et de Bourbon ,
qui fut à-la-fois Administrateur zélé
et bon Citoyen.

Philosophe sensible ,

il aima *Commerson*

et l'aïda , dans ses pénibles recherches ,
de tous ses moyens et de tout son crédit.

Par amour pour son pays ,

il travailla et réussit à lui procurer
les plans de giroffier des *Moluques*

qui ont produit ceux qui exhalent

aujourd'hui leurs parfums

dans la Guyane.

(2) Une lettre du C. Martin , Botaniste de la République à Cayenne , annonce que l'habitation des épiceries présente les plus heureuses espérances,

¶ Mais la Guyane n'offre-t-elle que cet avantage au gouvernement et aux spéculateurs ?

Comme nous n'avons pas eu l'intention de faire un volume sur les avantages que la Guyane présente au gouvernement et aux capitalistes, nous nous bornerons à fixer leurs regards sur quelques points et quelques propriétés de ce grand pays, qui offre par-tout, à la marine et au commerce, des forêts, qui, quoique moins embarrassées par l'excès de la végétation que les nôtres, sont aussi vieilles que le globe, des mines d'argent et spécialement de fer (l'ame des métiers et des arts) propres à toutes sortes d'ouvrages (1).

Nous avons dit, plus haut, que la Guyane française s'étendait depuis la rive droite des *Amazones* jusqu'à la rive gauche de *Marony*,

et que la colonie fournira beaucoup de girofle. Il n'y a plus à douter maintenant que cette branche de commerce ne devienne d'autant plus considérable qu'avec un vent favorable, 30 ou 36 jours suffisent pour se rendre à Cayenne, tandis qu'il faut près de 8 mois pour aller aux Indes. Mais pour que cette branche fructifie, il faut encourager les habitans, augmenter leurs moyens et se deshabituer de regarder cette colonie comme un des points les plus reculés de la terre, comme un endroit mal-sain et peu propre à former de grandes entreprises.

(1) Il existe aux portes de Cayenne, près de la *Roche Major*, avoisinant le jardin *Turgot*, un sable noir sous lequel, dit-on, se trouve ensévelie une mine de fer. L'expérience a démontré que ce sable contenait des parties ferrugineuses attirables à l'aimant.

dans une étendue de deux cents lieues de côte; sur une surface aussi grande que la France entière avec ses augmentations, arrosée de grandes rivières, plus larges que le Rhin, et d'un grand nombre de petites qui y affluent en tout sens, indépendamment des criques (petites rivières) qui s'y jettent. Les principales sont:

A U S U D.

celles de {
 Arouari.
 Vincent Pinson.
 Macari.
 Carsewene.
 Conani.
 Cachipour.
 Oyapock.
 Approuague.
 Kaw.
 Mahury.

A U N O R D.

celles de {
 Macouria.
 Kourou.
 Malmanoury.
 Sinnamary.
 Conanama.
 Yracoubo
 Organabo.
 Mana.
 Maroni, où finissent les établissemens français.

Ces rivières se déchargent toutes dans l'Océan. Celles d'Oyapock, d'Approuague, de Kourou, de Mana et de Marony peuvent être remontées par des bâtimens de 60 à 80 tonneaux, ce qui est très-avantageux pour l'exportation des denrées coloniales et l'importation des marchandises Européennes.

Depuis la rive droite des Amazones, jusqu'à quelques lieues de la rivière d'Oyapock,

la côte est basse, et dans l'intérieur, à une assez grande distance, couverte de forêts entières de *Cacaotiers*, plantés naturellement et par reproduction. Ces arbres sont plus robustes que ceux cultivés, et n'ont point encore été cueillis par aucune main d'homme. Les Indiens qui avoisinent cette contrée, n'en font aucun usage. Leur exploitation produirait donc un revenu certain, si on formait des établissemens le long de cette côte, et si l'on établissait les bâtimens nécessaires pour faire *sécher, ressuer* et *resserer* ce Cacao, qui égale celui de *Karague*.

Indépendamment de cette exploitation et de la culture de cette denrée qu'on pourrait tenter sur cette côte, culture qui n'est pas en grande vigueur dans la Guyanne, quoiqu'elle produise un revenu assuré, un asyle agréable contre l'ardeur du soleil, et qu'elle n'exige d'autres soins que ceux de détacher les plantes parasites, ou guys, qui entourent les arbres, et les font périr, on pourrait encore y élever des *hattes*, ou ménageries, pour le gros bétail, par ce qu'il s'y trouve des savannes très-étendues, qu'on pourrait meubler avec de l'*herbe de Guynée* qui, sans ressembler à notre luzerne (c'est une herbe longue qui se plante par touffe) en possède au moins la qualité.

Sans avoir sous les yeux, alors que je travaillai à cette réfutation, les *moyens de faire disparaître les abus et les effets de la mendicité, par l'émigration volontaire à la Guyane*, je me suis trouvé, néanmoins, d'accord

cord avec l'auteur de ce mémoire, lui à la société royale d'agriculture, le 24 mars 1791 ; voici comme s'exprime le C. Leblond :

« *Les prairies du sud de la Guyane*
 » *française, situées entre l'Oyapock*
 » *et les possessions Portugaises (qui*
 » *nous appartiennent aujourd'hui par*
 » *le traité de paix d'Amiens) sont*
 » *excellentes et d'une immense étendue ;*
 » *elles ont environ cinquante lieues*
 » *en longueur sur les côtes maritimes,*
 » *et douze à quinze lieues en profondeur*
 » *dans les terres, et elles ne sont*
 » *encore occupées par personne. Quelques*
 » *milliers de génisses, répandues*
 » *sur ces belles prairies mettraient, en*
 » *peu d'années, la Guyane française*
 » *en état de fournir du bétail à toutes*
 » *les Isles du vent ».*

En établissant cette côte, soit en y formant des *cacaoteries*, ou des ménageries, on serait à portée de relever un établissement précieux qui avait été formé au *Macari*, sous l'administration de M. *Malouet*, et auquel l'ordonnateur *Lescallier* avait donné tous ses soins, présentant l'utilité dont il pourrait être un jour. En effet, si cet établissement n'avait point été abandonné, il aurait procuré de très-grandes ressources aux escadres qui stationnent aux Antilles et aux Colons indigens. C'était au *Macari* que se faisait la pêche et la salaison du *Lamentin*, du *Machoiran* jaune et blanc, de

l'Espadon, du *Coumaron* et d'autres poissons dont le commerce aurait pu s'étendre jusques dans l'Amérique septentrionale, en retour des farines, des harengs, des pueelles et des quartiers d'ours qu'elle importe tous les ans dans la colonie de Cayenne. On y pêchait encore des tortues, et on y soignait quelques souches de bétail qui aurait prospéré, sans doute, si des circonstances n'avaient arrêté les progrès de cet établissement. Enfin la culture du manioc (1), du coton et du tabac promettait quelques revenus certains.

Ce n'est qu'à Oyapock, à proprement parler, que commencent les établissemens Français dans la partie du sud. L'embouchure de cette rivière, qui est large et dégagée des difficultés qui se rencontrent dans beaucoup d'au-

(1) Le suc, ou le jus de Manioc, est un poison mortel, non-seulement à l'homme, mais encore aux animaux. Plus d'un Européen est étonné de la sécurité avec laquelle on mange la farine qui résulte de cette plante; mais la préparation et l'action du feu font disparaître le principe destructeur qu'elle renferme.

M. Valmont (de Bomare) auquel nous devons un dictionnaire précieux, assure que sa racine mangée crue produit la mort. Cela pourrait-être, si on la mangait sans sa pelure; mais nous affirmons qu'avec elle, il n'y a point de danger à courir; l'expérience en a été faite et réitérée plus d'une fois. Au surplus pourquoi les bêtes de somme et les biches, quidévastent des pièces entières de manioc, en mangent-elles avec avidité les racines sans en être incommodées? ce fait est notoirement connu, et appuyé ce que je viens d'avancer.

tres , offre un port commode aux vaisseaux marchands. Des plaines immenses longent ses bords ; et dans le terrain plus élevé on pourrait y former des ménageries pour des milliers de bêtes à cornes que les Portugais du *Para* pourraient nous procurer.

Je disais , il n'y a pas long-tems , dans mes *vues sur l'éducation de quelques animaux étrangers* , insérés dans le *Moniteur* , qu'il était utile de mettre en pratique les institutions de nos voisins , lorsqu'il en résultait des avantages , plutôt que de ridiculiser leurs vices. Pourquoi donc n'imiterions-nous pas les Espagnols et les Portugais qui , comme nous , ont des possessions dans cette superbe contrée ? Ils ont augmenté la population de leurs colonies en Amérique , par la seule éducation du bétail ; et ils sont nos maîtres à cet égard. Le bétail est si multiplié dans leurs établissemens , que les indigènes y sont réunis en petites peuplades , qu'on n'y voit pas , ou fort peu , d'indigens ; que le commerce de cuirs est une des branches de leur commerce avec *Cadix* et *Lisbonne* ; et que l'on abandonne volontiers aux *Courmons* (espèce de corbeau infiniment plus gros que le nôtre) la chair du bœuf après l'avoir dépouillé de son cuir.

Le gouvernement français a tenté cet établissement dans quelques quartiers de la Guyane , notamment à *Sinnamary* ; mais les efforts des administrateurs n'ont point réussi , parce qu'en faisant élever le bétail comme en France , ils s'écartaient de la méthode de leurs voisins , des-

quels on aurait pu obtenir des pâtres instruits, qui auraient mis les habitans à portée de tirer un parti avantageux de ce bétail. Enfin, les bœufs sont devenus sauvages, ils se sont réfugiés dans les grands bois; on ne peut les atteindre qu'en les chassant et en les fusillant. Peut-être, un jour, cette idée paraîtra extraordinaire, verra-t-on sortir de cette *bande marronne*, quelques sujets précieux et intéressans pour l'histoire naturelle, par la faculté que les mâles auront de s'accoupler avec les femelles du *Maïpourri*.

Ainsi, par entêtement, ou par des motifs que l'on ne peut approfondir, l'objet de cet établissement, qui pouvait devenir important, a été manqué; il eût été d'autant plus précieux à la colonie, et à la métropole, que l'éducation du bétail aurait employé une infinité de bras inutiles, ou à charge à la patrie. Nous ne désespérons pas cependant, qu'on n'y revienne, parce que cet établissement est un moyen solide pour faire prospérer la colonie.

RIVIERE D'APROUAGUE.

Les terres hautes de la rivière d'Arouague, comme toutes celles de la Guyane, à l'exception de quelques parties, sont excellentes pour la culture de la canne à sucre (1), du café, du coton, de l'indigo, du rocou, arbuste naturel au pays, qui fournit cette riche teinture rouge, employée par les Indiens et par nos teinturiers européens,

(1) C'est de l'Asie que nous est venue la canne à sucre cultivée à Cayenne et dans les Antilles.

dont la culture est , pour ainsi dire , inconnue aux Antilles : cette culture donne aujourd'hui des produits considérables.

C'est sur la rive droite de l'Aprouague , par son embouchure , que le gouvernement et les grands propriétaires ont formé des établissemens en terres basses qui eussent pu relever la Guyane , si plusieurs causes ne s'étaient réunies pour en arrêter les succès. Néanmoins avec quelques efforts du gouvernement actuel et le courage des Colons , qui n'ont point abandonné leurs établissemens , malgré les revers qu'ils ont éprouvés , on pourrait rendre cette colonie propre aux grandes cultures ; mais pour arriver à cette prospérité que je souhaite pour la colonie , il faudrait perfectionner les desséchemens commencés , et en ouvrir d'autres.

Une conversation que j'ai eu l'honneur d'avoir avec M. *Malouet* et le rapport de la commission nommée pour examiner mon mémoire , m'apprennent que mes vues à cet égard sont remplies ; que les Colons concessionnaires de la rive droite avaient repris leurs établissemens ; que les desséchemens de quelques autres parties des terres basses de la Guyane s'activaient avec vigueur , et qu'il y avait lieu d'espérer que ce système , suivi généralement , rendrait enfin la Guyane française aussi florissante que la Guyane hollandaise.

Puissent les efforts de ces Colons être couronnés du succès le plus grand ! Puissent - ils aussi ne jamais oublier qu'ils doivent leur prospérité aux sollicitudes d'un administrateur qui ,

malgré les cris et les clameurs , parvint à les éclairer sur leurs véritables intérêts. Mais ce sont moins des éloges que réclament les habitans de Cayenne que des encouragemens particuliers , et j'aime à me persuader que le gouvernement , qui n'a pas besoin de mes conseils pour faire le bien , s'empressera de récompenser leur zèle et leur constance , en leur procurant les moyens d'augmenter leurs forces , sans lesquels cette colonie ne peut atteindre le degré de prospérité des colonies hollandaises.

Les avantages qui résulteront de leurs travaux , s'augmenteront encore si on n'abandonne point le projet qu'avait conçu M. *Malouet* , lorsqu'il administrait la colonie. Ce projet était d'ouvrir un canal de la rivière de Mahury à celle de Kawen , de cette dernière à celle d'Arouague , dans l'intérieur des terres. Ces canaux ainsi percés dans une direction convenable déboiseraient cette contrée , changeraient l'atmosphère , procureraient un courant d'air qui manque de force dans cette partie pour entraîner le principe de la contagion , et donneraient des ressources infinies , qui ne peuvent qu'engager les capitalistes à faire des spéculations ou des entreprises certaines. Il est probable même que deux ou trois cents Colons , qu'il est possible de réunir dans ces deux espaces contigus , rendraient , en moins de quatre ans , la colonie aussi riche que celle de Démérari , principalement ceux qui s'établiraient dans les plaines de Kaw , parce que ces plaines n'ont qu'un rideau de palétuviers qui les cache à la vue de

la rivière de *Mahury* ; parce qu'ils y trouveraient une vase douce et légère , déposée par la mer , peut-être depuis huit à neuf cents ans , recouverte de trois à quatre pieds de terreau mêlé de partie de sable qui l'ameublir et facilite les filtrations ; parce que l'air y circule facilement , que les eaux n'y sont point malfaisantes et parce qu'enfin les denrées semées et plantées , pour essai , sont venues de la plus grande beauté.

J'ignorais encore , en écrivant ce mémoire , que le canal projeté par M. *Malouet* fût exécuté ; mais le rapport fait à la Société d'Agriculture m'a instruit plus que je ne l'étais , faute de correspondance.

Puisque la Guyane prend une attitude imposante , et qu'il y a lieu de croire que les capitalistes , qui ne seront plus trompés par des relations exagérées , s'empresseront d'y former des entreprises , nous ne croyons pas inutile de parler des moyens qui peuvent assurer leurs spéculations , parce qu'il est de leur intérêt et de la prudence , avant d'entreprendre aucune opération en terres basses , de parer aux inconvéniens inséparables d'une pareille entreprise.

Nous supposerons donc , pour un instant , le canal entièrement achevé et ses bords disposés à recevoir de concessionnaires. Le nouvel habitant serait embarrassé néanmoins pour exploiter sa concession , s'il se reposait sur les secours du gouvernement qui ne peuvent être dispensés qu'en petites portions , vu la faiblesse que je suppose à ses ateliers. Il est donc nécessaire , avant toutes choses , qu'il se procure ,

le plus près possible du canal en question , un établissement en terres hautes et des noirs acclimatés, cela pour diverses raisons incontestables.

1°. Parce qu'il se trouverait d'abord chez lui ; qu'il aurait le tems de se reconnaître , de s'acclimater , d'observer le local du pays et d'établir ses spéculations avec plus de solidité.

2°. Parce qu'il pourrait se servir d'une partie de ses noirs pour commencer son exploitation en terres basses , pendant que l'autre cultiverait les denrées de son établissement provisoire , lesquelles donneraient des secours et rendraient la *mise dehors* insensible.

3°. Parce qu'au moyen de l'importation des noirs , que reclament le commerce et la culture des colonies , il aurait la facilité de procurer des vivres aux négres , pièce d'inde (1) qu'il pourrait acheter et cela sans déboursés , objet monstrueux qui doit fixer l'attention d'un nouvel habitant.

4°. Enfin parce qu'il est impossible de commencer des défrichemens et des desséchemens avec des négres de la côte , parce qu'avant de les rendre propres à la culture et à un certain usage , il faut préalablement les habituer à quelques petits travaux , afin de les acclimater et d'en tirer des secours qu'on n'obtient très-souvent qu'au bout de dix-huit mois.

Mais comme il n'y aura pas toujours des

(1) On entend par pièce d'Inde aux Isles , un Nègre sortant des comptoirs de Juda , de Gorée , du Sénégal etc. etc.

habitations en terres hautes à vendre , pour le nombre des capitalistes qui pourraient y faire des entreprises , on pourra suppléer à ce défaut en demandant des concessions sur les *montagnes de Kaw* , dont le sol est réputé dans la Guyane pour un des meilleurs en ce genre , ainsi qu'il serait facile de s'en convaincre si l'on pouvait se procurer un rapport fait en l'an V. , par l'agent de cette colonie au ministre de la Marine : ces concessions donneraient des vivres , objet important pour le Colon qui entreprendra de faire valoir une concession en terres basses et procureraient un abri aux Colons et à leurs ouvriers. Ce serait d'ailleurs le moyen d'établir ce quartier qui contient peu de Colons , parce que , faute d'un canal , les risques de la mer les ont arrêtés sur les avantages réels et effectifs que renferment ces montagnes.

C'est ainsi que le capitaliste pourra travailler avec assurance et avec bien moins d'inconvénient , que s'il suivait un autre marche.

Je ferai , en passant , une simple observation sur les terres basses en général. Point de doute quelles ne soient plus productives que les terres hautes ; cette vérité est démontrée par les établissemens hollandais ; mais si elles produisent davantage , on ne peut oublier qu'elles exigent une plus grande *mise dehors* , et beaucoup de connaissances particulières ; et que les desséchemens ne peuvent se faire avec des bras européens , mais bien avec ceux des Africains , parce qu'ils résistent constamment à ces travaux , sur-tout lorsqu'on joint à l'intérêt , l'hu-

manité qu'on doit exercer envers eux : On peut se faire une idée de ce travail par l'aperçu qui est en tête de cet ouvrage. Il n'en est pas de même des terres hautes ; ici la mise dehors est insensibile ; des plantages peuvent être commencés avec deux ou trois noirs ; et quoique les revenus soient moindres que celui des terres basses, s'il était possible d'y former des établissemens avec aussi peu de bras, elles suffissent à l'homme sans ambition qui ne cherche que la paix au sein de ces contrées sauvages, où une lieue quarrée peut nourrir plus de monde que dans les pays froids où les terres rapportent moins. En lisant le rapport de la Société, on verra que les terres hautes de la Guyane ont des propriétés qui peuvent un jour s'étendre à l'avantage de la métropole.

I S L E D E C A Y E N N E.

Cette isle n'est séparée de la terre ferme que par un canal, qui par la réunion des deux rivières forme un bassin ; ce qui doit la faire regarder comme enclavée dans le continent.

Depuis long-tems on lui refuse les moyens d'acquérir une certaine importance, parce qu'elle est entre-coupée de terres basses et de monticules qui arrêtent les communications, ou ne les rendent nullement praticables ; parce que son sol est usé et que l'insalubrité de son climat ne peut engager des spéculateurs entreprenants.

Il est vrai de dire que cette isle a beaucoup de marais qui gênent les communications, lors

de la saison des pluies ; mais cette isle , qui n'est presque point habitée , en raison de son étendue , produirait d'abondantes ressources si on suivait encore le plan qu'avait donné M. *Malouet* , lorsqu'il administrait cette colonie. Il avait l'intention de faire percer un canal dont les eaux auraient été se perdre dans la rivière de *Mahury*. Ce moyen était simple pour dessécher une très-grande partie de l'isle. Mais j'apprends encore , par le rapport , que ce plan est exécuté ; je n'ai donc rien à dire sur les avantages qui en résultent.

Quant à son sol , qu'on dit être sablonneux , nous avouons qu'il n'est pas aussi productif qu'il devrait l'être ; mais cela dépend moins , peut-être , de la nature du terrain que du défaut de population. Il faut se rappeler d'ailleurs que l'isle de Cayenne , à ce qu'on prétend , a été cultivée et habitée bien avant que nous ayons formé des établissemens à la grande terre , et que cette cause peut , en quelques endroits , avoir usé son sol. Cependant l'habitation *Beauregard* , jadis *Loyola* , lorsqu'elle appartenait aux P. P. Jésuites , qui est dans l'intérieur et éloigné de la côte , prouve que le sol n'est point détérioré ; car nous y avons vu de superbes cannes à sucre. Une autre preuve encore se tire du l'établissement du Mont-Baduel , appartenant à la République , spécialement affecté à la culture du *canellier* (1)

(1) Les Racines , le Bois , les Feuilles , les Fruits , l'Écorce de cet arbre deviennent précieux pour la

qui s'étend tous les jours , et qui promet à l'Etat et au commerce une exportation avantageuse , dès qu'on sera parvenu à donner à son écorce le coup-d'œil de celles des Hollandais. Cet arbre , qui offre des produits aussi avantageux qu'utiles aux agrémens de la vie et à la santé des hommes , pour me servir des expressions de celui qui a été chargé de les surveiller , y vient supérieurement bien , et il est à croire qu'il augmentera les revenus de la colonie. Enfin si les côteaux et les monticules qui lui restent et qui bordent ses côtes étaient cultivés , l'isle de Cayenne présenterait un aspect aussi agréable qu'intéressant.

Quant à son climat , nous ne craignons pas de dire que , de toutes les isles de l'Amérique méridionale , Cayenne est celle qui est la plus avantageuse à la santé des Européens. On peut à cet égard interroger les marins instruits qui ont stationné à Cayenne. Ils di-

main qui sait en tirer parti. Les racines donnent par la distillation , un camphre infiniment préférable au camphre ordinaire pour l'usage de la médecine ; les vieux troncs fournissent des nœuds résineux , qui ont l'odeur du bois de rose , et peuvent être employés avantageusement par l'ébéniste ; les feuilles donnent une essence estimée des parfumeurs ; l'eau distillée des fleurs , outre l'odeur la plus suave , ranime les esprits , adoucit la mauvaise haleine , et répand son parfum et l'agrément par-tout où elle est employée ; enfin la décoction des fruits donne une cire très-recherchée.

Extrait des observations du C. Leblond sur le canellier de la Guyane,

ront , s'ils aiment la vérité , qu'ils perdaient bien moins de matelots dans la rade de cette isle , en un mois de tems , que dans celles de la Martinique , de la Guadeloupe ou du Cap-Français , en quinze jours. Le docteur *Laborde* , que nous avons eu occasion de citer , soutenait et l'a même démontré au gouvernement , que l'Etat perdait moins de soldats à Cayenne que dans les autres isles ; d'où il concluait que le climat était moins destructeur : ces assertions sont bien faites pour détruire tout ce qu'on pourrait alléguer de contraire.

Mais admettons que l'air de Cayenne ait été impur , il ne l'est plus autant depuis que les marécages qui entouraient la ville ont été desséchés jusques près de la *Crique fouillée* , à une lieue dans la partie ouest , et qu'ils ont été remplacés par des établissemens de grandes cultures qui y prospèrent ; c'est dans ces vases , qui infectaient la ville , et qui y occasionnaient des fièvres endémiques , qu'est située l'habitation du rapporteur de ce mémoire. Enfin Cayenne se voit la plus salubre des colonies méridionales , si les bois qui sont dans l'isle étaient abattus et la terre découverte. Ce que je dis pour Cayenne peut s'appliquer à la Guyane , où les saisons deviendront moins pluvieuses , lorsque les forêts seront remplacés par des établissemens , parce que les grands arbres n'auront plus la faculté d'attirer les nuages.

PARTIE DU NORD DE LA GUYANE.

Le vaste terrain qui est entre Macouria et

Sinnamary n'est, à proprement parler, qu'une plage de sable entr-émêlée de quelques rideaux de paletuviers, maintenant remplacés par des habitations qui produisent du coton et du rocou. En dedans de ces rideaux, ou lizières, qui ont jusqu'à deux lieues de profondeur, se trouvent des savannes, ou prairies naturelles, coupées de quelques criques, semées çà et là, de quelques bouquets de bois, qui finissent aux grandes forêts peuplées, comme nous avons déjà dit, de bois propres à la charpente, à la marine et à l'ébénisterie.

Cette étendue de terrain et de savannes est propre à former des habitations et à recevoir des bestiaux et des cochons qui y multiplieraient grandement, sur-tout l'espèce appelée *Tonquin*, en suivant les procédés convenables à une pareille entreprise, parce que toute cette partie est singulièrement hérissée de palmistes *Awouara* dont le fruit est très-propre à les nourrir et à les engraisser, et qu'il n'en coûterait que la peine de les cueillir. On m'objectera peut-être que cet établissement, qui peut devenir utile, pourrait être non-seulement préjudiciable, mais dangereux à la colonie, parce que les cochons portent avec eux le principe de la lèpre. Sans détruire cette objection, quant à l'espèce d'Europe dont la viande a été quelquefois interdite, je ne crains pas d'assurer que les cochons *Tonquin*, par leur espèce et la qualité de leur viande, ne peuvent contribuer à aggraver l'éléphantiasse: je peux néanmoins me tromper; mais ce qui est constant, c'est qu'il y en a

une si grande quantité à la Jamaïque, que l'on en voit jusqu'à plusieurs centaines dans un grand nombre d'habitations, et qu'on en voit fort peu à Cayenne et au continent.

Cette partie de la colonie, jusqu'à *Iracoubo*, quoique pauvre et délaissée, est néanmoins celle où la nature offre des tableaux rians, des variétés pittoresques et des ressources aux habitans peu fortunés, qui y ont fait des petits établissemens. C'est sur cette plage que, pendant près de six mois de l'année, viennent pondre les tortues de mer. Chacun alors fait le quart, ou le guet. Immobile l'habitant voit s'avancer une tortue qui, avant de gagner tout-à-fait le sable, écoute attentivement, la moitié du corps hors de l'eau, si personne ne peut la distraire dans sa ponte. Dès qu'elle a reconnu le terrain, elle gagne la grève, fait un trou dans le sable avec ses ailerons et y dépose ses œufs. C'est dans cette situation que l'habitant s'avance rapidement, et que, avec autant de force que d'adresse et de légèreté, il la retourne sur le dos et revient à son poste attendre une autre tortue. Nous avons dit qu'il fallait autant de force que d'adresse pour retourner une tortue, (ce qu'on ne fait jamais seul, mais à deux ou trois personnes) parce que si on en manquait on courrait risque d'avoir une jambe cassée, ou au moins d'être blessé grièvement par la tortue qui, en se débattant, donne des coups d'ailerons très-vigoureux; et cela n'étonnera point, quand on saura qu'il y a de ces tortues qui pesent jusqu'à 300.

Indépendamment de cette ressource, dont

on pourrait tirer un parti avantageux , d'autant que telle tortue qui coûte 24 écus à la côte de *Sinnamary* , peut se vendre 180 à 192 francs aux antilles ; la mer et les rivières , comme toutes celles de la Guyane , y sont très - poissonneuses , que les légumes de France y viennent très-bien , que la volaille y abonde et est augmentée par la volaille du pays, telle que le *Hoco*, espèce de dindon , l'*Agumi* , le *Perroquet* , le *Paraqua* , espèce de faisan , la *Sarcelle* , le *Canard* à rouge crête des bords du Maragnon , qui vient très-souvent manger avec celui des basses - cours , et la *Poule-pentade* , ou de Guinée , qui n'y est pas assez commune. Ceci doit également s'appliquer aux autres parties de la Guyane , où la pêche et la chasse sont très-abondantes.

LIMITES DE LA GUYANE.

La côte depuis *Sinnamary* jusqu'à *Marony* est semblable à celle qui est entre *Macouria* et *Sinnamary*. Quoiqu'habitée , dans l'intérieur , par des nations indiennes qui ne peuvent donner une grande idée de ce pays , ne communiquant point avec les Français , on sait néanmoins que son terrain est haut sans être montagneux , et qu'il est chargé , à une immense profondeur , d'arbres majestueux qui donnent une certitude de la bonté du sol.

Depuis *Iracoubo* spécialement jusqu'à *Marony* , dans une étendue de 16 à 18 lieues , on ne trouve que quelques peuplades d'Indiens , disséminés çà et là. Cependant quelques cen-
taines

taines de familles qui y cultiveraient du coton et du rocou , pourraient rendre cette contrée moins sauvage et avantageuse au commerce , avec d'autant plus de facilité qu'elles trouveraient , pour l'importation comme pour l'exportation des denrées , deux débouchés ; l'un par la rivière d'*Iracoubo* , l'autre par celle de *Marony* où des bateaux et goelettes peuvent sûrement naviguer. Ce qui prouve que cette partie est propre à former des établissemens , c'est que les *Nègres marons* de la Guyane hollandaise , au nombre de 4 ou 500 , ont formé dans les hauts de la rivière d'*Arimina* , qui se jette dans le Marony , des habitations où depuis long-tems ils étaient réfugiés. Le gouvernement français a cherché , en 1783 , un moyen pour fixer cette peuplade et la rendre utile ; nous ignorons si ce projet a réussi.

R É F L E X I O N S .

Cet aperçu doit prouver que la Guyane ne mérite point d'être abandonnée du gouvernement (en supposant que le projet du *C. Mevolhon* fixe son attention) pour former des établissemens aux *Isles du Sud* , qui n'offriraient peut-être pas un climat aussi sain et autant d'avantages pour le capitaliste que pour l'homme qui n'a que son courage et son activité ; car des travaux peu pénibles s'offrent par-tout , dans la Guyane , à son zèle et à son industrie. Indépendamment de cette vérité , la Guyane française présente encore au naturaliste une infinité d'animaux et d'insectes peu connus ; au miné-

ralogiste une vaste carrière , et au botaniste un champ inépuisable de plantes aussi rares que curieuses par leurs formes. Elles sont tellement recherchées , et je ne crains pas d'être démenti , que beaucoup d'amateurs de l'Histoire naturelle y avaient , alors que j'habitai cette colonie , des relations ou des intérêts : ses détracteurs en lui ôtant la salubrité de son climat , n'ont pu lui faire perdre sa réputation à cet égard ; elle lui est si bien acquise que beaucoup d'habitans instruits s'occupent à faire des collections pour nos cabinets européens.

Cet aperçu doit prouver encore que le climat de la Guyane n'est pas mal-sain , ainsi que l'a écrit le C. *Mevolhon* , sans doute d'après des relations fausses , comme un prétendu voyage à la Guyane et à Cayenne , fait en 1789 et années suivantes , imprimé chez Prudhomme , éditeur de cet ouvrage , qui n'est qu'une compilation de *Rhaleig* , de *Barrere* , de *Lacondamine* , du *P. Labat* et autres ; compilation qui n'a eu de succès que par les circonstances de la déportation fructidorienne.

Ainsi que je l'ai annoncé dans mon avertissement , j'ai habité douze ans la Guyane , et j'ai été à portée , dans mes divers voyages au sud , au nord , dans l'intérieur , même dans les pinotières d'Arouague , contrée que les grands bois qui l'avoisinent , rendent en tout tems pluvieuse , d'éprouver toute la malignité du climat : j'atteste avec franchise n'avoir eu aucune des maladies qui , dans les autres colonies , enlèvent annuellement une portion des habi-

tans , notamment à la Jamaïque où les fièvres malignes et les coliques enlèvent dans un petit nombre d'heures ceux qui en sont atteints. Les nouveaux arrivés ne peuvent échapper à cette cruelle maladie ; et c'est pour cette raison que beaucoup d'étrangers meurent dans cette isle peu de jours après y être descendus.

Non , le climat de la Guyane n'est point redoutable aux Européens comme on a pris un certain plaisir à le débiter ! Ils peuvent résister à ses effets , qui sont plutôt un tribut qu'il faut nécessairement payer au climat , qu'une maladie pestilentielle affligeante pour l'humanité , en suivant un plan de conduite opposé à celui qui a presque toujours été adopté par nos jeunes Français sous la zone torride. Sans réfléchir sur les suites de leur inconséquence , ils donnent dans des excès nuisibles à leur santé ; tandis que , pour fournir une longue carrière dans la Guyane , il faut autant de frugalité que d'activité , lorsque la chaleur est supportable et permet d'en prendre ; s'abstenir , ou ne faire usage que très-modérément du taffia ; ne pas trop s'exposer au soleil de midi ; éviter , autant que possible , de faire la *Siesta* , parce qu'elle rend le sang lourd et épais ; ne s'abandonner aux jouissances du sexe qu'avec beaucoup de précaution et de ménagemens ; ne point se coucher à l'air , sur l'herbe , n'y s'y endormir , pour éviter des coliques et des fièvres qui sans avoir le caractère de celles de la Jamaïque , n'en sont pas moins dangereuses ; ne point aller à la chasse , sur-tout dans les premiers momens de son arri-

vée; se priver d'une boisson commune, appelée *punch*, qui est si dangereuse, que dans quelques isles de l'Archipel américain on l'a nommée *tue-diable*, parce qu'elle enflamme le sang et cause des fièvres ardentes; enfin imiter les habitans des provinces méridionales de l'Asie, naturellement sobres, qui ne font qu'un très-petit usage des liqueurs fortes, parce qu'ils savent bien qu'elles altèrent la source de la génération.

C'est ainsi qu'on parviendra à braver l'effet du climat et à détruire ce que l'abbé Raynal a avancé : que les habitans de l'Amérique ne parvenaient jamais à une longue carrière. Cependant nous avons connu deux créols de Cayenne, M. et M^{me}. Lacoste, qui, par leur âge, démentaient cette assertion, puisque le premier avait 95 ans et son épouse 79, alors que je quittai la colonie; nous avons aussi connu deux nègres de l'habitation du chevalier de Behague, au Mont-Sinnery, dont un centenaire et l'autre octogenaire.

Seraient-ils parvenus à un si bel âge, presque sous l'équateur, si les uns et les autres s'étaient abandonnés aux excès dont nous cherchons à garantir nos compatriotes et à l'usage immodéré des boissons enivrantes? Ces deux exemples suffisent, je crois, pour détruire l'opinion de Raynal et pour prouver que ce n'est pas toujours le climat qui détruit les hommes.

R É S U M É.

Nous avons cherché à tirer la Guyane, qui (d'après la démarcation naturelle que lui avait enlevé

le traité d'Utrecht et que lui a rendu celui d'Amiens) mérite d'être appelée maintenant *France équinoxiale*, de l'oubli dans lequel on l'a laissée languir. Nous avons particulièrement cherché à détruire l'erreur, le préjugé et la fausseté des notions qu'on a de cette intéressante colonie, trop peu connue. Nous avons cherché enfin à fixer l'attention des capitalistes qui, à l'invitation du gouvernement, voudraient y faire des établissemens en terres hautes ou en terres basses, et à exciter la curiosité des amateurs de l'histoire naturelle..... Le tems nous apprendra si nous avons réussi dans notre entreprise. C'est au gouvernement, qui s'occupe du bonheur des Français et de la restauration des colonies, à considérer la Guyane sous tous ses rapports et à seconder la constance et le zèle de ses habitans. Puissent mes vœux être remplis pour cette partie du globe, où je n'ai aucun intérêt, mais que je reverrais avec plaisir, si mes faibles connaissances pouvaient être utiles au gouvernement.

Je me résume donc en soutenant que le climat de la Guyane est préférable à celui de quelques parties de Saint-Domingue, de la Guadeloupe et des autres colonies méridionales. J'affirme que les denrées qui nous viennent de cette possession sont d'un degré supérieur à celles qui nous arrivent des Antilles et de l'isle de France. Cette vérité se remarque par l'empressement du commerce à se procurer du café qui approche de celui de *Moka*; du coton, reconnu le plus beau des isles et qui se vend, même sur

nos ports, deux francs au dessus de celui des autres colonies. Cet empressement se remarque encore à l'égard du sucre, du rocou, du tabac, des bois de couleurs, du baume de Copahu et du Pérou, de la gomme élastique, de la casse, du simarouba, de l'ipécacuanha, de la salse-paille, de la gomme gutte, de l'abuta, du tamarin, du jalap et de la vanille qui y croît naturellement, et de laquelle on ne tire aucun parti avantageux, faute de moyens pour la conserver. Nous espérons enfin que cet empressement, qui donne une haute idée des productions de la Guyane, ne tardera point à se manifester relativement aux épiceries dont la culture pourrait être poussée avec succès, d'après les heureuses nouvelles de ceux qui écrivent ou qui arrivent de ce pays.

Notre long séjour, en différents endroits de la Guyane, nous ayant mis à portée de considérer ses arbres, ses plantes, ses poissons et ses quadrupèdes, nous croirions terminer imparfaitement ce mémoire si nous omettions d'en donner un aperçu. Quoique sommairement écrit, nous pensons qu'il peut servir à l'instruction de celui qui tenterait un établissement dans cette contrée où la nature est toujours belle, toujours parée de verdure, exempte de frimats et où la chaleur, qui n'est jamais moindre de quinze à seize degrés dans les nuits les plus froides, jointe à l'action de l'humidité sont les principes d'une fécondité si active, qu'il serait peut-être intéressant, pour certaines plantes européennes, telle que le blé qui vient en

herbe , de trouver un moyen pour épuiser cette fécondité extrême, afin de réduire la terre à un état propre à se prêter à une culture utile.

Comme les naturalistes et les botanistes donnent aux plantes divers noms, latin ou grec, je préviens que je me servirai des termes reçus à Cayenne.

A P P E R Ç U

Des propriétés de quelques plantes, arbres, animaux, poissons, etc. qui peuvent servir à l'usage d'un Européen.

BOIS DE CONSTRUCTION.

Avant de traiter ce chapitre, je dois faire remarquer que la plupart des racines de quelques arbres du continent de la Guyane, sortent hors de terre, d'environ six à sept pieds, et forment, autour de l'arbre, des appuis connus à Cayenne sous le nom d'Arcabas, qui produisent des tables toutes faites.

Angélique. Ce bois sert à faire des pirogues, des canots et des meubles.

Bagasse, utile pour faire des pirogues et des canots.

Balata. On en connaît de trois espèces; le

rouge est le plus estimé. C'est un bois de charpente, qui, quoique dégarni de son aubour, ne pourrit point dans l'eau, où il se plaît. Son fruit, qui ressemble à des cerises, est bon à manger : c'est la nourriture des perroquets.

Bois-à-canon, utile pour faire des goutières, des canaux pour les fabriques et des dalles. On assure que la pellicule de l'intérieur de ce bois, étant ratisée, guérit les chancres s'ils ne sont pas vénériens.

Bois-golettes, fendu en morceaux très-minces, il sert de lattes et à goleter les pans de feu.

Carapa, propre à la charpente et à la menuiserie. L'huile qu'on retire de son fruit sert à conserver les meubles et à préserver des chiques ; elle est bonne aussi à brûler.

Coupy, il sert à faire des courbes pour les canots et des dalles pour les indigotiers et les roucouyers. Ce bois est préféré à tous autres.

Courbarit, très-utile et très-propre à toutes sortes d'ouvrages. Les madriers qui en résultent, ainsi que les roues, lorsqu'ils ont reçu une ou deux couches de peinture à l'huile, durent très-long-tems. On en fait aussi des meubles. Le fruit est une gousse, longue d'environ six pouces, (et non pas d'un pied, comme l'a écrit M. Bomare, qui a été trompé) couverte d'une écorce grisâtre et cassante, dans laquelle on trouve une espèce de fève, recouverte d'une farine jaunâtre dont on a essayé de faire du pain. Cet arbre produit une résine dont la fumigation guérit les maux de tête, appaise la goutte

et

et les maladies de nerfs. Mais pour que cette résine produise cet effet, il faut qu'elle soit dissoute dans de l'huile ou de l'esprit-de-vin.

Fromager, arbre qui sert à faire des canots mais ils ne durent pas long-tems, parce que le bois de cet arbre est mou comme du fromage.

Grignon, bois très-utile aux menuisiers, qui s'en servent pour faire des parquets, des armoires, des coffres, etc. Ce bois n'a point de nœuds.

Manglier, c'est le palétuvier de la Guyane, peu propre à la construction. Il y en a de deux espèces, le rouge et le blanc. Les tanneurs se servent de l'écorce du premier. En général le palétuvier n'est bon qu'à brûler. On dit qu'on pourrait marcher pendant 20 lieues sur ses racines; mais cela est faux.

Manil, ce bois est peu propre à la construction; mais on trouve sur ses branches une espèce de brai qui sert au calfatage des pirogues. Ce bois néanmoins sert à faire du bardeau, qui dure très-long-tems.

Ouacapou et *Ouapa*, tous deux ont la même propriété et servent au même usage. Ils sont quelquefois creux et tortueux. On en fait des fourches, des pignons, des solives, des pilotis, des palissades et des piquets. Tous deux se conservent dans l'eau et dans la vase; mais pas aussi long-tems que le balata. Ils servent encore à faire du bardeau qui est très-estimé.

Pagaye, bois qui sert à faire des fourches et une espèce de petite rame appelée pagaye.

Saouary, on en fait des cauots de pecheurs de sucriers, d'indigotiers et de roucouyers.

BOIS DE COULEUR.

Acajou, on en connaît de deux espèces, l'acajou pommes et l'acajou planches. Son fruit, de la grosseur d'une poire de *blanquette*, qu'il est dangereux d'avaler, étant une espèce d'éponge, produit à l'extérieur une grosse fève appelée *noix d'acajou*. L'espèce d'écorce qui renferme cette noix contient une huile caustique et mordicante qui exprimée, lorsqu'elle est nouvelle, détruit les *poireaux* et le *verrues*. La gomme qui découle de cet arbre sert à coller tout ce qu'on veut soustraire à l'humidité et aux insectes, et à donner aux meubles un vernis agréable. On sait à quel usage ce bois est employé.

Bois de fer, ainsi nommé à cause de sa dureté ; il n'est d'aucun usage pour les bâtimens, parce que les poux de bois en sont avides, malgré sa dureté. L'écorce de ce bois est astringente et sert dans les maladies où il faut exciter la transpiration. Les Ébénistes l'employent néanmoins à quelques ouvrages.

Bois feroles, il est très-recherché pour les ouvrages de marqueterie et pour différens meubles.

Ebène, on en connaît de trois espèces, l'ébène noire, rouge et verte. La fleur de ce dernier a la propriété du séné. Le bois d'ébène est très-commun dans la Guyane et sert aux ouvrages de marqueterie.

Panacoco, son aubier est aussi compacte que son cœur. On en fait des pilons si durs

qu'ils émoussent le fer. Les forêts de la Guyane en sont peuplées.

On fait maintenant beaucoup d'usage du bois d'acajou ; mais il serait bientôt abandonné si on connaissait la beauté du bois de *Panacoco* qui est aussi commun que l'acajou. Le comte de Mallevault, officier de l'ancienne marine, en a fait faire de superbes meubles.

Indépendamment des bois de couleurs dont nous venons de donner un aperçu, la Guyane fournit encore : Le Bois de Lètre,
 Le Bois violet,
 Le Bois de rose,
 Le Bois crabes,
 Le Bois satiné,
 Le Bois de Cèdre,
 Le Bois de Bourgoni et autres non moins précieux, dont la nomenclature serait trop longue.

B O I S E T P L A N T E S

SERVANT A LA MÉDECINE.

Ahouai, l'amande du fruit que produit cet arbre, appliquée en cataplasmes, guérit de la morsure du serpent à sonnettes.

Baume du Pérou, cet arbre se trouve dans les forêts de la Guyane et produit un baume qui est excellent pour la phisie, les ulcères internes et les plaies faites avec des armes tranchantes.

Baume de Copahu, cet arbre se trouve également dans les forêts de la Guyane, mais il n'y est pas commun. On pourrait néanmoins

le multiplier. Indépendamment de sa propriété comme d'arrêter les écoulemens vénériens, on en fait usage dans les blessures, la dissenterie, le pertes rouges et blanches.

Calalou, le fruit de cette plante est tendre et rempli de graines. Cuit dans l'eau, on le mange en salade; cuit avec du lard il s'appelle *calalou*. Il est employé comme boisson pour ceux qui sont atteints de la gonorrhée. Le *calalou* musqué ne se mange point; mais sa graine se vend aux Européens, notamment aux Provençaux.

Calebasse de terre, plante, espèce de coloquinte, mais bien plus grosse. On en tire un excellent vomitif.

Calebassier, cet arbre, sous lequel il serait peut-être dangereux de se reposer, parce qu'il y a à craindre que son fruit, gros comme une moyenne citrouille, en se détachant de la branche, ne tombe sur la tête ou sur l'estomac, est très-commun dans les habitations. Avec l'écorce de calebasses, épaisse de trois à quatre lignes, on fait des vases portatifs appelés dans le pays *Couis* et *Calebasses*. Le premier sert d'assiette ou de plat; le second de cruche pour puiser de l'eau, où pour en recevoir. Les nègres et les Indiens façonnent les *couis* avec du genipa; et quoique leurs desseins soient sans ordre, y on apperçoit de l'idée et du goût. On retire de la pulpe une panacée qui jouit d'une grande réputation, et un sirop qui est employé dans les maladies de poitrine.

Canne-Congo, le suc exprimé de la racine de cette plante sert à guérir les chancres.

Casse, les propriétés de cet arbre sont connues. Il y en a beaucoup à la Guyane; mais elle ne fixe point l'attention.

Corossolier, la racine de cet arbre, pulvérisée qui ressemble au poirier, est employée contre l'épilepsie. Son fruit de la grosseur d'un melon, est d'un goût aigrelet; il excite l'appétit et est ordonné aux fiévreux.

Une autre espèce de corrossolier, que l'on trouve dans les lieux inhabités de l'isle de Cayenne, produit un fruit un peu plus aigre que le premier; mais qui a les mêmes propriétés. Les cordonniers se servent de son bois pour faire des talons et des formes. On en fait aussi des cuillers à pot.

Contra yerba, cette racine est d'un très-grand usage dans les fièvres malignes.

Contra yerva, la partie tubéreuse de la racine de cette plante est sudorifique. C'est aussi un antidote contre les poisons qui coagulent le sang.

Gingembre, plante d'un goût âcre-brûlant, mais aromatique. Il est d'un grand usage dans les coliques et vient très-promptement.

Gomme gutte, la résine de cette arbre sert à purger; il n'est pas commun.

Goyavier, nous en connaissons de trois espèces, le blanc, le rouge et l'amazone. Les feuilles de cet arbre sont vulnéraires et résolutives; ses racines sont astringentes; elles sont employées dans la dissenterie. Le bois de Goya-

vier sert à faire du charbon pour les forges et son écorce est employée par les tanneurs. On fait d'excellentes compotes et marmelades avec son fruit.

Une quatrième espèce de Goyave se trouve dans l'isle de Cayenne. On lui donne le nom de *poire d'onguent gris*, ce fruit est moins serré que les précédents. Il ressemble à la nèfle et est très-sucré.

Gayac, on connaît les propriétés de son bois qui est dur et compacte.

Herbe à balai, autrement le petit balai de Cayenne, parce que les brins de cette plante servent à balayer les appartements. Sa racine mise en décoction guérit la gonorrhée et le mal d'estomac.

Herbe à la fièvre, espèce de plantin qui exhale une odeur désagréable. On fait usage de ses feuilles comme de celles du thé. On assure que c'est un excellent *fébrifuge*.

Ipécacuanha, Il y en a de deux espèces, le brun et le gris. Il est commun. Ses propriétés sont connues.

Médecinier, ainsi appelé, parce qu'il produit une gousse, de la grosseur d'une noix, dans laquelle se trouvent ordinairement deux ou trois espèces d'avelines qui ont la propriété de purger promptement; mais il serait dangereux d'en manger plus de deux, parce que cette aveline fait aller du haut et du bas, si violemment, qu'elle peut causer la mort. Les Cayennois, lorsqu'ils veulent s'amuser aux dépens d'un étranger, présentent ordinaire-

ment une ou deux de ces avelines , en assurant que ce sont les noisettes du pays. Comme on ignore l'effet de cette noisette , qui ne peut être dangereuse lorsqu'on n'en mange qu'une , on s'empresse de faire honneur au cadeau : une demi - heure après , le nouveau débarqué est obligé de quitter la société qui rit beaucoup. Le suc de cet arbuste , qui sert à faire des haies et des entourages , parce qu'il vient très-bien de bouture , fait une tache ineffaçable.

Palma Christi, ses propriétés sont connues. A Cayenne on en tire une huile qui sert à purger , à éclairer ou à se préserver de la vermine. Ses feuilles chauffées sont bonnes , dit-on , pour appaiser les maux de tête.

Pareira brava , racine avec laquelle on fait de la tisane à défaut de sassafras : elle a d'autres propriétés bien connues.

Poudre à vers , plante qui a plusieurs noms. Son odeur est très-insupportable et provoque le vomissement. Cette plante est néanmoins nécessaire ; et il est de l'intérêt d'un habitant d'en avoir toujours une petite plantation , soit pour ses enfans , soit pour ceux de ses ouvriers.

Simarouba , l'écorce de ce bel arbre à la propriété de guérir le cours de ventre et la dysenterie. Les Provençaux en exportent beaucoup. Son bois , dont la nuance est blanche , sert à faire des meubles.

Tamarin , on connaît la propriété du fruit en médecine. A Cayenne on le délaye dans l'eau ; il produit alors une boisson acide et rafraîchissante. Il est impossible d'en sucer plus de six

sans avoir la bouche tout en sang. Cet arbre est beau et procure beaucoup d'ombrage.

On a vainement cherché l'arbre qui produit le *Quinquina* ; il a été impossible de le trouver, quoique très-connu dans la Guyane portugaise.

ARBRES PARTICULIERS.

Gomme élastique, l'arbre qui produit cette résine, dont les bureaux font usage pour effacer le crayon, n'est pas fort commun dans la Guyane ; mais il abonde plus particulièrement du côté de la rivière des Amazones. On n'en tire aucun parti à Cayenne, parce qu'on ne connaît pas assez bien les procédés qu'employent les Portugais du Para, pour lui donner différentes formes et en faire, ce qu'on assure, des souliers qui sont impénétrables à l'eau.

Mahot franc, cet arbuste, quoique tortu, ne laisse pas que d'être très-utile. Son écorce est fibreuse et sert à faire des cordes à puits. Tout ce qu'on peut et doit lier, c'est avec du mahot. Son bois est mol et est employé, par le frottement, à faire du feu. Ses feuilles servent à couvrir les cases et à calfater les pirogues.

Mapas, le suc de cet arbre, mêlé avec celui du figuier sauvage, produit une substance impénétrable à l'eau, mais qui s'amollit par l'action du feu, ou par celle du soleil. Le lait qu'on extrait de cet arbre sert à détruire le *Pian*, espèce de petite vérole dont nous parlerons en son lieu.

Piment, on en distingue de sept espèces, qui,

qui, quoique différentes les unes des autres ; produisent toutes le même effet. Néanmoins le piment café est celui dont on fait le plus d'usage. C'est ce fruit qui a donné le nom au ragoût général qu'on mange à souper et qu'on appelle *pimentade*. Il faut un certain tems pour s'y accoutumer.

Pois d'Angole, cet arbre a été apporté de la côte d'Afrique à Cayenne où il vient supérieurement. Le pois est renfermé dans une gousse d'un à deux pieds de long. Il est excellent pour engraisser la volaille, et, en cas de nécessité, peut se servir sur les meilleures tables.

Pois sucré, arbre très-grand, très-majestueux de la Guyane, mais qui se trouve plus particulièrement à Cayenne. Il produit des gousses, longues de cinq à six pouces, qui renferment une espèce de haricot recouvert d'une pellicule très-sucrée que l'on s'amuse à sucer. Il ne sert, ainsi que l'arbre, à aucun usage.

Roucou, nous ne parlons de cet arbuste que relativement à la fécule qui provient de son fruit, laquelle a la vertu de fortifier l'estomac et d'être le contre-poison du jus de *manioc*.

Nous connaissons encore d'autres arbres particuliers dont la nomenclature serait trop longue, tels que le *Genipa*, qui sert à faire des cuillers, des talons et des formes; le *Moutouchi* qui s'amollit sous le marteau et se façonne comme le liège qu'il remplace, et le *Guiaguia-madou* qui par son fruit, de la couleur de nos prunes de haies, donne une cire d'une couleur jaunâtre dont on fait des chandelles qui est pré-

féralable au suif. Cette chandelle qui brûle bien, se consomme sur les habitations ; mais à la ville, dans les bonnes maisons , on fait un grand usage d'une cire particulière faite avec le *sperme de Baleine*.

A R B R E S A F R U I T S .

Abricotier, cet arbre est grand et touffu. Son fruit, qui ne ressemble en aucune manière à l'abricot européen, est de la grosseur d'un petit melon, d'une odeur aromatique, amer et gommeux. Ce fruit, qui est à-peu-près de la couleur des abricots d'Europe, lorsqu'il est dégarni de sa peau d'environ trois lignes d'épaisseur, est excellent en marmelade ; on le mange aussi avec du vin et du sucre. On trouve au milieu de ce fruit deux noyaux, de la grosseur d'un œuf de canard, qui, réduits en poudre, ont la propriété de détruire les poux de tête. Les fleurs de cet arbre qui exhalent une odeur odoriférante, étant distillées donnent une liqueur très-agréable.

Avocatier, cet arbre qui peut servir à l'ornement d'un jardin, produit un fruit de la grosseur d'une pomme de rambourg et qui approche de la moëlle de bœuf. Il se mange avec du sel et du piment. Le noyau de ce fruit, que les Cayennois appellent *procureur*, est utile pour marquer le linge. Le bourgeon de l'avocatier, mêlé avec du gros sirop, produit une excellente tisane pour le rhume.

Cacaotier, cet arbre qui croît naturellement dans quelques contrées du sud de la Guyane,

produit un fruit qui ressemble à notre melon à côte. Ce qu'il y a de particulier, c'est qu'il n'est point , comme nos fruits européens , attaché aux branches , mais bien au corps de l'arbre. On fait avec ce fruit une excellente confiture , du beurre qui sert à la cuisine et , avec la substance blanchâtre , une boisson qui rafraîchit.

Jaune-d'œuf, cet arbre , dont le sommet s'élève majestueusement et qui sert , nous a-t-on assuré , de remarque aux navigateurs , parce qu'il y en a un sur la montagne de *Montabo* , près Cayenne , que l'on peut distinguer de quatre lieues au large , produit un fruit absolument semblable au jaune d'un œuf de poule ; mais il est lourd , compacte , peu délicat quoique sucré.

Limonier, il approche du citronnier. Sa graine infusée détruit les vers.

Le Manguiier , cet arbre , qui est superbe et bien chévelu , a été transporté des Indes à Cayenne. Son fruit a la forme d'un cœur. Il est mucilagineux , filandreux , a un goût de thé-rébentine , mais il est excellent. Le noyau étant rôti a la propriété d'arrêter le cours de ventre et de tuer les vers. Le Manguiier est propre à orner un jardin.

Le Pommier rosa , cet arbre est également transplanté des Indes et ressemble au Manguiier ; mais son fruit est différent ; c'est une espèce de nêfle dont la chair est ferme et agréable à la bouche. Il orne les jardins.

La Marie-baise , son fruit , recouvert d'une peau calleuse et pierreuse , a quelques ressem-

blance avec l'ananas; mais il est bien moins gros. Ce fruit se sert sur toutes les tables.

Monbin, cette espèce de prunier, quoique beaucoup plus grand, produit un fruit qui ressemble, à s'y méprendre, à nos prunes de mirabelle; il est acide, mais agréable; on en fait d'excellente marmelade et une boisson rafraîchissante. Nous devons aux indigens un remède bien précieux pour la goutte et dont il se guérissent, nous a-t-on assuré, avec les noyaux de *Monbin*, qui, étant grillés, produisent une fumée épaisse, au-dessus de laquelle on pose la partie attaquée, qu'il faut endurer le plus long-tems possible. Les feuilles de cet arbre servent à laver et déterger les malingres.

Marie-Tambour, fruit appelé aux Antilles: *pomme de Liane*. Il se trouve dans les bois et les buissons et se transplante aisément; on peut même en former des berceaux. Il est bon et agréable. C'est une espèce de groseille-à-marquereau, quoique de la grosseur d'un petit œuf de poule. Il est de la prudence, avant de le cueillir, de battre le buisson pour écarter les petits serpens lianes qui en sont très-avides.

Oranger, trop connu pour en faire la description. A Cayenne on en cultive de trois espèces, savoir: l'orange aigre, l'orange douce et l'orange demi-douce. On cultive encore une petite orange, appelée *citron doux* qui tient de l'une et de l'autre espèce, quoique la greffe, la taille des arbres et l'engrais soient inconnus dans cette contrée, et qu'on n'aide point la nature dans ses immenses productions.

Pamplémouse, très-grosse orange qui a le goût de notre fraise. Sa peau est aussi épaisse que le doigt. Cet arbre est propre à orner un jardin.

Papayer, on en distingue de deux espèces, le mâle et la femelle. Il n'y a que ce dernier qui donne du fruit, encore faut-il qu'il soit voisin d'un papayer mâle. Son fruit est de la grosseur, à-peu-près, d'un melon et croît au bout d'une espèce de tuyau, c'est-à-dire, près du tronc, où il paraît être attaché. Il est bon à manger crud ou en fricassée. Ce fruit renferme une immense quantité de semences rouges, qui, séchées au soleil, ont le goût du poivre. On assure que réduites en poudre et prises en infusion pendant sept à huit jours, elles ont la propriété de détruire les vers. Le papayer de Surinam est très-estimé, parce que son fruit est d'une plus belle espèce.

Sapot, arbuste qui produit un fruit à-peu-près semblable au melon. Il est très-estimé.

Sapotillier, le fruit de cet arbuste, qui orne les jardins, passe, avec raison, pour un des meilleurs fruits de l'Amérique; il a la forme d'un gros œuf de canard recouvert d'une pelure grisâtre. Cet arbre est mâle et femelle. On assure que l'amande de la sapotille, prise en émulsion, est très-salutaire pour la gravelle et les rétentions d'urine.

FRUITS, PLANTES, LÉGUMES ET HERBAGES.

On a fait quelques plantations de vignes en divers endroits, et on a cherché à en retirer les mêmes produits qu'en France ; mais les essais ont été infructueux. On prétend que la végétation trop active en est la cause. Nous sommes d'autant plus décidé à adopter cette opinion que nous avons vu dans la même grappe, des grains qui se formaient, d'autres qui étaient en fleurs et d'autres qui étaient parfaitement mûrs et de bon goût, quoiqu'ayant la peau un peu dure. Je présume néanmoins que si les vignes étaient taillées et façonnées, suivant les meilleurs procédés employés dans nos pays vignobles, ou convenables au climat et au sol, elles pourraient se naturaliser et porter enfin des grappes entièrement mûres.

On a également cherché à naturaliser quelques arbres fruitiers d'Europe, notamment des pommiers et des poiriers ; mais cette entreprise n'a pas eu tout le succès qu'on en espérait. La dernière tentative a été faite par le baron de *Bessner* qui amena avec lui six sujets de l'une et de l'autre espèce ; mais ils ne résistèrent qu'un an environ, quoique dans leur terre natale, malgré tous les soins pris pour les conserver.

Cependant il y a des vignes et des arbres à fruits dans les colonies portugaises et espagnoles. Pourquoi n'a-t-on pas réussi à Cayenne, qui est à cinq degrés de l'équateur ? Est-ce défaut de connaissances, de patience, d'attention, ou

l'avidité du gain qui s'oppose à ce qu'on fasse des essais étrangers à la culture du pays ? Je l'ignore ; mais je sçais que si d'un côté il y a un grand avantage à habiter un pays qui produit, de lui-même, de l'autre il en résulte que se reposant sur la nature qui est si active et si féconde dans ces contrées, on devient paresseux, indolent, ce qui est autant nuisible à ses intérêts qu'à sa santé et aux découvertes qui restent ignorées, faute d'essais multipliés et suivis.

Ananas, il y a tant d'espèces d'*Ananas*, que nous nous bornerons seulement à dire qu'en général c'est un excellent fruit ; néanmoins nous parlerons particulièrement de l'*Ananas-Pitre* (qui se multiplie aisement), parce qu'il est très-utile sur une habitation. Cet ananas produit de longues feuilles de laquelle on tire une espèce de chanvre avec lequel on fait des cordes, des harnais, des lignes et des rubans. Il serait à souhaiter que l'*Ananas-Pitre* fût plus particulièrement cultivé ; car le chanvre qui en résulte, étant beaucoup plus fort que celui d'Europe, il n'y a point à douter qu'on pourrait en étendre l'usage et ainsi créer une branche de commerce.

Bacove, le fruit de cette plante spongieuse s'appelle aux Antilles, *figue banane*. Il ressemble à une très-petite concombre et est beaucoup plus délicat que la banane. Il figure dans les entremets et au dessert, crud ou grillé. On en retire un vinaigre qui égale celui du Surare.

Bananier. Cet arbre qui est plus gros que la cuisse et qu'on pourrait néanmoins couper d'un

seul coup de sabre, produit un fruit qui est une des grandes ressources de la colonie; car que la banane soit cuite, ou crue, ou rôtie, ou mise au four, elle est toujours excellente. Dans les repas elle prend la place du pain, du fruit, de la confiture, du beignet, enfin du biscuit de Savoye. Sa chair est moëlleuse et pleine d'un suc humectant. Les Hollandais de Surinam font avec la banane un ragoût dans lequel il entre de la graisse, appelé *Tom-Tom*; mais c'est alors un manger lourd et épais qui conviendrait, tout au plus, à quelques habitans du limousin.

Barbadine, fruit qui vient de la Barbade. On en fait de confitures.

Cresson, ses feuilles sont plus larges que celles de celui de France; il sert au même usage.

Cresson alenois, vient très-bien à la Guyane.

<i>Choercéi,</i>	} Ces différens légumes viennent assez bien; cependant la chicorée ne blanchit pas aisément, le chou ne pousse presque pas, l'oignon vient en herbe, mais la ciboule est plus grosse que celle de France. Je ne parle point des épinards et de l'oseille; je ne crois pas en avoir vu.
<i>Choux,</i>	
<i>Carottes,</i>	
<i>Ciboules,</i>	
<i>Céleri,</i>	
<i>Oignon.</i>	

Echauffure, c'est une espèce de mâche dont on fait de la salade qui est très-rafraîchissante.

Jargon, espèce d'épinard sauvage qui s'accommode de même ou avec de la graisse. C'est une ressource des pauvres gens.

Igname, on en connaît de deux espèces, l'une blanche et l'autre rouge. C'est une espèce de

de pommes de terre dont la farine est moins serrée, plus délicate, mais moins nourrissante. La première est préférée; elle se sert sur toutes les tables : c'est encore une ressource pour les habitations.

Manioc, le fruit de cette plante, comme la pomme de terre, se trouve à la racine. Il donne, après avoir été préparé, une espèce de farine très-grossière avec laquelle on fait de la *cassave*, espèce de pain dont nous parlerons. Il est de l'intérêt d'un habitant de ne jamais manquer de manioc; qui d'ailleurs se plante de bouture et vient très-promptement. C'est le moyen employé par les habitans de la Guyane pour ne pas se trouver dans la disette, et seul qui puisse l'empêcher. S'ils coupent un carré de manioc, ils se replante aussi-tôt.

Maïs, ou bled de turquie. C'est un avantage que d'avoir plusieurs champs de Mahis. Il sert à engraisser la volaille et les cochons; et, dans une disette, il peut remplacer le pain. On en fait une bouillie appelée *matété* et de la bière qui a son mérite. Ses feuilles, quoique dures et rêches, servent à garnir les paillasses. Son épi égrainé sert de bouchon à défaut de *moutouchi*. On se plaît, lorsque le grain commence à être laiteux, à le faire rôtir; il a alors le goût des petits pois; mais il serait dangereux de s'y accoutumer, parce qu'il est reconnu que de cette manière il dessèche l'estomac.

Melon, la grande quantité des pluies qui tombent pendant près de six mois de l'année, fait que le melon y est très-rare; mais ceux qui

résistent aux effets de cette saison sont excellens et meilleurs que ceux de France. On trouve aussi le melon d'eau.

Oseille de Guinée, on fait usage de cette plante dans les cuisines, comme de l'oseille française dont elle a l'activité. On en fait aussi des confitures et une boisson agréable.

Patate, c'est la pomme de terre de la Guyane. On en distingue de deux espèces. La jaune et la blanche. Quoique sucrée on la fait cuire avec de la viande salée qu'elle accompagne ordinairement. C'est encore une des ressources qu'un habitant ne doit pas négliger, tant pour lui que pour ses ouvriers.

Pois de sept ans, la gousse qui renferme ce pois peut avoir huit à neuf pouces de long, et renferme jusqu'à quarante pois qui se servent accommodés comme ceux d'Europe. Sa feuille étant pelée est bonne pour arrêter le hémorragies.

Pois-chique, c'est le petit pois-riz de la Guyane. Ses gousses sont très-longues et renferment depuis soixante jusqu'à quatre-vingt pois qui s'accoutument de même que les précédens, et c'est une ressource qu'on ne doit pas négliger.

Ris, ses propriétés sont connues; il est très-abondant à Cayenne. Il vient supérieurement dans les endroits marécageux et ne produit aucun des effets que l'on reproche, en France, aux rizières.

PLANTES PARTICULIÈRES.

Conani, arbrisseau qui sert à enivrer le poisson. Cette espèce de poison est si subtil qu'à

peine a-t-on jetté le conani, les poissons viennent sur l'eau où on les prend facilement : on les mange sans ressentir aucune incommodité. Cette récréation ne peut se prendre que dans les criques.

Couratary, plante qui sert à faire des cercles de barriques. Les feuilles de cette plante s'employent à polir différens ouvrages. On présume que son écorce pourrait être bonne à tanner les cuirs.

Karatas, plante qui ressemble à l'Aloës. Comme l'Ananas-Pitre, ses feuilles donnent une espèce de chanvre avec lequel on fabrique des filets et des tramails.

Une espèce de *karatas*, connu à Cayenne sous le nom de *bois-mèche*, donne une moëlle qui sert d'amadou. La feuille de ce bois, chauffée sur la cendre, guérit les rhumatismes, ou les soulage beaucoup. Cette feuille est bonne pour les blessures.

Arouma, plante dont la tige se fend comme l'osier. On l'employe dans les ouvrages de vannerie, tels que des courcouroux, des coulœuvres, à presser le manioc des manarets et des pagaras, desquels nous parlerons à l'article qui les concerne.

P A L M I S T E S,

Dont les fruits sont utiles.

J'observe que les palmistes de la Guyane sont très-communs et très-variés, et que les fruits qu'ils produisent, viennent en forme de paquets (que l'on appelle régime) comme ceux

du *Dattier* ; qu'en outre des ressources qu'ils donnent , ils fournissent encore la plupart , un chou qui a le goût du cardon d'Espagne ; et que ce chou , sur-tout celui de Maripa , se mange cuit , accomodé , ou en salade. Mais on ne peut se le procurer qu'en abattant l'arbre et en le dépouillant de quatre ou cinq écorces plus ou moins ligneuses.

Aguenette , petit palmiste qui vient dans les terres basses et qui produit un fruit , de la grosseur d'une noix , dite de Saint-Jean , avec lequel on fait une boisson aussi rafraîchissante , mais moins corrosive que celle du tamarin.

Awouara , son fruit , de la grosseur d'une prune de monsieur , sert à engraisser les cochons et procure une huile bonne à brûler. Huit cuillerées de cette huile dans trois ou quatre d'eau de pourpier , purgent fortement et sans tranchées : c'est la purgation des nègres.

Bache , ou latanier , palmiste dont les feuilles , lorsqu'elles sont épanouies , ressemblent à un éventail. Son bois a la dureté du fer. On s'en sert pour faire des pignons et des poutres de moyenne grosseur qu'on ne se donne point la peine d'écarrir. Dans l'intérieur de ce palmiste on trouve une espèce de filasse qui peut servir à faire des cordes , d'autres disent des voiles , mais nous ne l'avons pas remarqué. Les feuilles de ce palmiste servent à couvrir les cases.

Caumon , son fruit ressemble à notre petit damas. Bouilli et ensuite pétri , il produit une boisson qui , mêlée avec du sirop , a la couleur du café au lait. Cette boisson est extrêmement

rafraichissante; on lui donne, à elle seule, la propriété des quatre semences. Ce fruit produit encore une huile qui est préférable à celle d'avouara, et qui peut être mangée en salade.

Conana, son fruit a le goût de nos amandes et est très-estimé dans le pays.

Maripa, le fruit de ce palmiste ressemble au rousselet, mais d'une couleur différente. Sa chair, qui est blanche, produit un beurre dont on fait usage dans les cuisines et au dessert. Ses feuilles servent aussi à couvrir les cases.

Mocaya, c'est le plus beau des palmistes de la Guyane. Son fruit est de la grosseur de celui d'avouara, et son amande donne une huile qui, dans la peinture produit le même effet que celle de noix.

Ouaye, ce petit palmiste produit un bois dur et garni de nœuds qui, passé au tour, fait une très-belle canne. Ses feuilles servent à faire des chapeaux pour se garantir de la pluie et du soleil.

Paripou, c'est le chateignier de la Guyane; il tient le premier rang, après le cocotier, dans la classe des palmistes. Son fruit est aussi gros qu'une olive. Il s'accommode de même que la chateigne; mais on ne peut ni le faire rôtir, ni le réduire en farine. Ce palmiste est mâle et femelle; le premier a un noyau; le second n'en a point. Il est très-estimé.

Pineau, ce palmiste se trouve dans les terres basses; il est droit comme le paripou et le cocotier, mais moins gros. Son bois sert à faire des golettes et des lattes pour les faitages; il sert

aussi à la construction des chemins. Son chou est bon.

Tourloury, la feuille de ce palmiste qui est longue de quatorze à quinze pieds, s'emploie, en long et en travers, pour couvrir les cases.

Le Cocotier, ce palmiste est trop connu pour en faire la description. On sait qu'il produit un aliment, une boisson rafraîchissante, des meubles, de la filasse pour faire de la grosse toile et un grand nombre d'ustenciles. Il n'est pas très-commun dans la Guyane, et si nous avions un conseil à donner, ce serait d'en faire des semis dans les terrains qui peuvent avoisiner les habitations.

ANIMAUX DOMESTIQUES,

ou servant à l'usage de la cuisine et autres.

Acouchy, ce petit quadrupède, de l'espèce du lapin, est plus délicat que l'agoutil et s'élève facilement. C'est un bon manger.

Agoutil, c'est le lapin de Cayenne; il a les allures de celui de France; est bon à manger et s'élève très-facilement.

Congouar, c'est le tigre rouge d'une taille médiocre et qui est éloigné d'avoir la férocité de celui d'Afrique. Il en est encore un qu'on appelle *tigre martelé* qui n'est pas moins peureux que le premier. Ils rodent aux environs des habitations; mais ils sont très-aisés à chasser. On assure que leur viande est bonne; cela peut être; mais nous savons que leur peau est de la plus grande beauté, et que c'est une ignorance à reprocher aux Colons de ne pas les savoir bien préparer.

Cabrit, espèce de chèvre qui paraît être indigène au pays. Elle est extrêmement commune, beaucoup plus petite que la nôtre, mais sans barbe au menton. Elle s'éleve très-facilement et porte en tout tems.

Caret, tortue de mer dont la chair est excellente pour rafraîchir le sang. Son écaille est plus fine que celle de la grosse tortue; mais on n'en tire aucun produit.

Cariacou, espèce de petit chevreuil qui est moins dur que le cerf.

Caouanne, tortue plus grosse que le caret. Sa chair est également bonne. On en retire une huile qui sert à brûler et à entretenir les cuirs. La viande qui est après le plastron de la caouanne, du caret et de la tortue, étant hachée, assaisonnée et mise au four, dans le plastron même, est un mets dont les habitans aiment beaucoup à se régaler.

Cerf, il y en a de plusieurs espèces; les uns habitent les terres hautes, les autres les terres basses. Il est si abondant qu'on en fait une grande consommation. Les cerfs n'ont presque point de bois. On donne le nom de biche au mâle comme à la femelle.

Cochon-marron, petit sanglier sauvage qu'on rencontre par bande dans les bois de la Guyane. Sa chair est tendre et délicate; elle a du fumet et se digère aisément. On prétend qu'elle purifie la masse du sang. Il s'éleve très-facilement; mais il grogne sans cesse, ce qui oblige à s'en défaire. La chasse de ces animaux, au milieu des bois, est quelquefois dangereuse, parce qu'ils

sentent la poudre et viennent sur le coup. Celle qui se fait sur le bord des rivières, lorsqu'ils les traversent, l'est moins : avec un bâton on peut en assommer beaucoup. Les peccaris, autre espèce de cochon-maron, ont le nombre sur le dos ; il est relevé par une tumeur qui exhale une odeur si forte que si on ne s'empressait pas, dès que l'animal est tué, de l'enlever, elle corromprait toute la chair.

Lamentin, on lui donne le nom de phocas ou veau marin. Cet animal, qui s'accouple à la manière de l'homme, pèse jusqu'à cinq ou six cents livres. Sa chair et sa graisse ou lard sont d'une grande ressource et d'un grand usage dans le pays. Il est bon, frais et salé. Cet animal habite particulièrement les rivières du Sud sur le bord desquelles il trouve des feuilles de *Moucoumoucou* dont il est très-avide. On le prend au flambeau.

Loutre, on ne fait aucun usage de cet animal amphibie ; mais sa peau est très-recherchée.

Lézard, c'est un manger très-délicat et préférable au poulet. On le trouve non-seulement dans les bois, mais encore sur le toit des maisons où il se plaît.

Mahipourri, c'est le plus grand quadrupède de l'Amérique, de la grosseur d'un mulet. Sa chair a le goût du bœuf. Les tanneurs estiment sa peau, bonne seulement pour faire des cuiraces. Cet animal, qui vit aussi bien au fond d'une rivière, d'un marécage, que sur la terre, a l'instinct d'ennivrer le poisson avec sa fiente. Il est d'une très-grande ressource et s'apprivoise facilement.

Avec

Avec des dispositions à la domesticité, comment n'a-t-on pas cherché à en réunir un certain nombre pour en obtenir des sujets ? C'est à quoi l'on a pas pensé. Cependant le mai-pourri entend bien ce qu'on lui dit et est d'un naturel craintif. Nous en avons vu dans quelques habitations, qui, avec l'espèce de trompe dont il est pourvu, caressait la personne qui lui donnait ou une banane, ou autre chose. Je crois qu'il ne serait pas difficile d'en former des hattes.

Pack, quadrupède moucheté de la grosseur d'un cochon de trois mois. Il a toute l'allure du lièvre ; mais il nage mieux que lui. Il est commun et très-recherché.

Singe, nous en connaissons de cinq espèces bien distinctes, le *Coata*, le *singe rouge*, le *Makake*, le *Micou* et le *Tamarin*, le plus petit de tous et le plus gentil par sa figure et sa souplesse. Leur instinct est très-nuisible aux habitans, en ce qu'ils ont bientôt dépouillé un champ de maïs. Ils prennent tant de précautions pour ne pas être surpris, qu'on ne peut se dispenser de les remarquer avec plaisir. Le moyen de s'en débarrasser est de mettre quelque'un en faction dans le champ de maïs avec le soin, de tems à autre, de frapper dans ses mains, ce qui les fait fuir précipitamment. En général leur chair est bonne à manger, quoiqu'un peu dure.

Tatou, ou *Armadille*. Il a le dos couvert d'une écaille qui se rejoint sous le ventre. Cette cuirace néanmoins ne l'empêche pas de trotter.

Dans sa marche il montre sa tête, mais il la retire et se roule comme le hérisson dès qu'il apperçoit quelque chose qui l'ofusque. Il fait des trous en terre comme le lapin. C'est un excellent manger. Sa chair est aussi délicate que celle du poulet.

P O I S S O N S.

Acoupa ; il y en a de deux sortes, celui de mer et celui de rivière. Il se mange au bleu. On donne la préférence au premier.

Aiguille, ainsi nommée, parce que son muscau se forme en pointe. Il est de la grosseur et de la qualité d'une anguille de mer.

Apalica, très-long, très-gros, très-large et très-délicat poisson à écaille.

Barbe à la Roche, poisson qui a des barbes très-longues et qui est bon en pimentade.

Coco, joli poisson de la grosseur d'un maquereau ordinaire, mais bien différent et plus délicat que lui, sur-tout étant grillé. Il est très-recherché.

Congre, poisson allongé et presque plat qui habite le creux des rochers baignés par la mer. On le pêche à la marée perdante; c'est un excellent manger.

Coumarou, ce poisson habite les rivières du Sud. C'est un des meilleurs de la Guyane quand il est gras.

Croupia, espèce de turbot; il est plat comme lui et se sert au bleu. Ce poisson est recherché.

Carpe, elle ressemble beaucoup à celle de France; mais elle n'a pas autant d'arrêtes.

Demoiselle, cétacée de la forme de l'espadon, mais dépourvu du peigne dont ce dernier est muni. Sa chair est coriace, quoique blanche. Les nègres en sont amateurs.

Espadon, cétacée très-long qui a au bout de sa tête, ou de son museau, un peigne plus ou moins long, garni de pointes fortes qui vont en diminuant. Ce poisson est curieux et bon à manger.

Grondeur, poisson de limon très-recherché. Il est bon et pimentade et est plus délicat que le machoiran.

Gros-yeux, ainsi nommé parce que ses yeux sont saillants en dehors de plus d'un demi-pouce. Il est bon à manger frit. On le tue de deux manières, à la flèche et au fusil. Il est si commun, qu'à la marée perdante, les bords de la mer en sont couverts.

Le Prapra, poisson de marécage, néanmoins bon en friture.

Le Coulant, ainsi nommé, parce que, mort ou en vie, il coule de la main très-subitement. Ce poisson de savanne est bon et recherché dans le pays.

Le Crapaud, sa tête ressemble à celle du crapaud; mais malgré cette difformité, on peut assurer que c'est un bon manger en pimentade et qu'il est même préféré à beaucoup d'autres.

La Patagaye, ce poisson de savanne est encore bon en pimentade.

Le Machoiran, nous en connaissons de deux

espèces, le jaune et le blanc. Ce poisson de vase, qui pèse jusqu'à trente livres, est bon en pimentade et est d'une grande ressource. La tête du machoiran jaune est particulièrement estimée; elle fait une excellente soupe. Ce poisson a sur le dos un piquant de la grosseur du petit doigt dont il faut se préserver, sa piqure pouvant donner le catharre, ou thétanos.

Merdassier, ainsi appelé, parce qu'il est très-avide de la matière dont il porte le nom. On en fait peu de cas par rapport à son habitude. On le dit néanmoins excellent.

Mulet, c'est le brochet de là Guyane. On s'invite respectivement pour manger du mulet qui est un poisson à écaille. Il s'accommode au bleu.

Parassi, de la forme du mulet, mais moins gros. Il est très-délicat et recherché.

Passani, de la grosseur du machoiran; mais plus estimé que lui. C'est un poisson à limon.

Rais, on en distingue de plusieurs espèces à Cayenne. La plus remarquable est celle dont la queue longue, d'environ trois pieds et demi, est armée à sa naissance d'un piquant très-dangereux. Aussi a-t-on le soin, lorsqu'elle est pêchée, de lui couper cet arme. Cette raie à la bouché au milieu du ventre. Mais la plus effrayante de toutes est celle que l'on nomme à Cayenne *raie-diable* et qui pèse, sans exagération, jusqu'à trois et quatre mille livres: on n'a point encore tenté de les prendre, parce qu'il n'y aurait pas de seine et de tramail assez forts pour les contenir.

Sauteur, ainsi appelé, parce qu'il saute. Ce poisson est sans écaille et est très-estimé.

Vieille, très-gros poisson qui pèse jusqu'à cinq et six cents livres, on le trouve quelquefois échoué sur la vase. Sa chair est bonne et se garde long-tems, lorsqu'elle est salée.

Nous observons, en terminant l'article des poissons, que ceux sans écailles sont en plus grande quantité que les autres; et que, presque toujours, ils sont recouverts d'une espèce de substance glaireuse et qu'ils sont armés d'un piquant dangereux, dont il faut se préserver.

OISEAUX ET VOLATILES.

Agani, joli oiseau qui s'élève facilement et qui est plus délicat que le dindon.

Cercelle, oiseau très-commun sur le bord des rivières. Sa chair est délicate et de bon goût.

Flamant, cet oiseau habite les vases et les palétuviers. Il n'est jamais seul. On le trouve toujours en compagnie avec les aigrettes et les *savacous*. Sa chair est bonne. Il s'élève très-facilement.

Hocos, oiseau des forêts qui est paré d'un superbe plumage. Il est de la grosseur du dindon, mais plus délicat que lui et s'apprivoise facilement.

Maria, oiseau des bois que l'on appelle *Ahimarail*. Il ressemble au faisan. Il est bon à manger et s'apprivoise très-bien.

Ortolans, Ils sont très-communs à Cayenne et au continent. Cette petite espèce alimente

les meilleures tables. Indépendamment des ortolans, on trouve encore dans les bois des tourterelles et des pigeons-ramiers, et sur le bord des étangs des bécasses, bécassines de terre et de mer et des bécaciseaux.

Pagani, oiseau de proie très-gourmand de la volatile domestique. Il se tient ordinairement sur les arbres morts près des habitations. On le tue aisément.

Paraqua, oiseau des bois, espèce de faisane. Aussi-tôt qu'il apperçoit le soleil ou quelque chose qui l'ofusque, il ne cesse de crier *paraqua*. Sa chair est d'un goût exquis. Les bois, les taillis et les bas-fonds en sont garnis.

Perdrix, on en distingue de deux espèces, des rouges et des grises. Elles sont plus grosses que celles de France, ont les mêmes habitudes et sont très-bonnes à manger.

Nous aurions pu comprendre dans cet article la volaille de France, les canards, les perroquets, dont on fait une grande consommation dans les habitations, et y joindre les gros becs, les foux, les frégates, les aigrettes, les savacous et autres; mais nous n'avons pas cru devoir entrer dans tous ces détails.

CRUSTACÉES ET COQUILLAGES.

Chevrette, elle est trop connue pour en faire la description. Sa chair est délicate, elle se mange bouillie dans l'eau avec du sel et du piment. On en fait d'excellent bouillon.

Chancre, du genre de crabes, mais plus délicat que ce crustacée.

Calichat, de la forme des crabes qui se trouve dans les terres basses et qui grimpe facilement après les palétuviers. Avec un balai on peut en attraper plusieurs douzaines. Cuit dans l'eau, pilé et passé au tamis, il produit un excellent bouillon.

Crabes, c'est une manne abondante, d'une grande ressource pour la classe indigente, et un aliment économique qui n'est pas sans mérite, principalement quand la partie charnue de cette espèce d'écrevisse est hachée et fricassée avec son *tamarin*, sorte de moëlle qu'elle renferme et qu'on trouve dans presque tous les crustacées.

Ecrevisses et *Homards*, ils y sont assez communs et d'un bon goût.

Huîtres, se trouvent, à la marée perdante, attachées aux racines et aux branches des palétuviers; elles sont petites, mais assez bonnes.

Palourdes, coquillage très-recherché.

INSECTES ET ANIMAUX

MALFAISANS.

On sera peut-être étonné, en lisant cet article, de ne trouver aucun détail sur les couleuvres et les serpens. J'avoue que c'est une omission volontaire, pour ne pas répéter ce qui a été écrit à ce sujet par MM. *Buffon*, *Sonini* de Nonancourt, *Bomare* et autres naturalistes plus ou moins instruits. De tous les serpens que j'ai été à portée de remarquer, sans néanmoins

avoir été piqué d'aucun , je ne connais que le serpent à *grage* et le serpent-sonnette, ou grelot, dont la morsure puisse causer des accidents graves, la mort même, si les secours n'étaient pas administrés promptement; mais le mal n'est pas sans remèdes; la colonie en fournit sans nombre; et la famille *Kerkove*, dans l'isle de Cayenne, est en possession d'un secret qui préserve de la morsure du serpent. Je n'assurerai point que ce soit un excellent préservatif, n'en ayant pas fait usage; mais j'affirmerai que ce pays n'est point peuplé de serpens, comme on l'a dit et écrit; qu'il n'y en a pas de quarante pieds de long, dont le corps soit aussi gros que celui d'un bœuf; et que ce conte justifie le proverbe: *à beau mentir qui vient de loin.*

En supposant que les remèdes et le secret de la famille *Kerkove* soient infructueux, ne doutons point que l'*Aya-puna* ne produise un meilleur effet. D'après le rapport qui vient d'être fait à l'institut par le C. *Ventenat*, cette plante croît sur les bords de l'Amazone; elle a été découverte par le frère du capitaine Baudin, célèbre navigateur; et elle a la propriété de guérir en vingt-quatre heures les morsures des serpens: un avantage aussi précieux nous fait espérer qu'elle sera cultivée non-seulement à la Guyane, mais dans toutes les colonies où elle pourra se naturaliser, et où ces serpens sont en plus grand nombre.

Chique, cet insecte, qui a la forme d'une puce, mais beaucoup plus petit, s'introduit ordinairement au-dessus des ongles des pieds, quelquefois

quefois au talon , où il dépose ses œufs. Une démangeaison vous averti de son introduction. Alors, il ne faut pas perdre un moment pour l'extirper , ce qui se fait avec une épingle. Mais s'il a déposé ses œufs , il faut avoir le soin d'enlever le sac, gros ordinairement comme un petit pois , et de ne point le crever. Sans cette précaution on court le risque d'avoir les pieds remplis de chiques qui ne proviennent que de la malpropreté. Pour se préserver de cet insecte , il faut se laver les pieds , tous les soirs , et se graisser avec de l'huile de *Carapa*. A Cayenne on se sert de l'ordure d'oreille , appelée *caca* par les créoles , pour cicatriser le trou qu'a formé le sac de la chique.

Chauve-souris , nous avouons que c'est un animal bien dangereux et contre lequel il est de la prudence de se mettre en garde , en se couvrant bien les pieds. Cet animal rôde la nuit pour piquer , avec le bout de sa langue déliée , les hommes et les animaux. S'il trouve quelqu'un dont les pieds soient découverts , il s'y attache et lui fait une morsure dont il tempère la douleur par un battement d'aile qui a la propriété de rendre le sommeil du dormeur beaucoup plus profond. Dans cet état il peut s'ensuivre un épuisement et quelquefois la mort , par une perte de sang difficile à arrêter. Cet animal se tient dans le faitage des cases où il est impossible de le découvrir.

Moustique , cet insecte comme ceux-ci après , tourmente singulièrement les étrangers auxquels il accorde une préférence particulière. Sa piqure

est cuisante. On s'en garantit en portant des bas de peau, en se baignant souvent et en se frottant, tous les soirs, avec du jus de citron.

Maringouin, c'est un très-gros cousin, semblable à celui de France. Son bourdonnement continuel, qui ne laisse pas que de fatiguer, annonce sa présence.

Maks, de la famille des moustiques, mais beaucoup plus petits. Ceux-la ne piquent point; mais il brûlent la peau. Ils habitent les vases et les palétuviers, et à la marée montante ils sortent de leur demeure et forment des nuages entiers que l'on dissipe avec la *boucane* faite ordinairement avec des noyaux d'*awouara*, de la bouze de vache ou d'autres ingrédiens qui peuvent répandre une fumée épaisse. On emploie également la *boucane* pour les moustiques et les maringouins; et quand on veut dormir tranquillement, il faut s'entourer d'une moustiquaire, dont nous parlerons à l'article *meubles*.

Mouche à drague, de la forme de nos guêpes, mais quatre fois plus grosse qu'elles. Elles font ordinairement leurs nids, très-curieux, contre les pignons et dessous la toiture des maisons. Leur piqûre donne la fièvre qui ne dure pas long-tems. On peut s'en préserver en ne les provoquant point.

Mouches sans raison, son nom indique assez sa manière d'agir. Cette mouche n'habite que les bois. Leur piqûre est plus dangereuse que celle de la mouche à drague. Elle se jette avec fureur sur tout ce qui se présente et qui avoisine sa ruche infiniment curieuse.

Pian, petit quadrupède, très-gourmand de la volaille domestique. Il a la faculté d'empester tout ce qui menace son repos. Le chasseur le plus hardi ne peut l'approcher, parce que cet animal lui tourne le dos et lui lâche un vent qui le force à reculer.

Poux de bois, espèce de fourmi très-dangereuse et très-commune à la Guyane. Cet insecte ne s'attache pas seulement au bois des maisons, mais au linge qu'il dévore avec tant de voracité, qu'en une nuit toute une armoire garnie peut être mise en dentelle. On lui fait la guerre avec l'arsenic. Les nids de poux de bois sont très-gros et les poules en sont avides.

Ravet, cet insecte de la grosseur d'un hanneton, mais plus dégoûtant que lui, s'insinue par-tout, dans les coffres, dans les armoires, dans les tiroirs, etc.

Poux d'Agoutil, petit insecte qui s'attache aux jambes et cause une demangeaison difficile à supporter. On se sert encore du jus de citron pour s'en préserver.

MALADIES COMMUNES AU PAYS.

On doit considérer les fièvres comme les premières.

Le Pian, cette maladie attaque les nègres et quelquefois les blancs, par une trop grande fréquentation du sexe qui en est atteint. Ses indices sont, à-peu-près, ceux de la petite-vérole; mais les pustules qui en résultent sont plus larges, recouvertes d'une croute épaisse. Le maître pian fait beaucoup de ravages. On em-

ploye les sudorifiques et le mercure. On a pensé que les blancs qui avaient eu le pian ne pouvaient plus repasser en Europe; mais c'est une erreur. Néanmoins il faut être bien guéri de cette maladie pour tenter une traversée de long cours.

Le Catharre, c'est le tetanos ou le mal de mâchoire. Les enfans périssaient de cette maladie dans les sept ou huit jours de leur naissance; mais depuis que l'air est sanifié et qu'on a pris des précautions, il en meurt moins. Une piquûre de poisson, une coupûre, une plaie ou une légère blessure, lorsqu'elle est négligée, procure le catharre. Dans cet état le malade ne peut ouvrir la mâchoire qui est extraordinairement serrée. On saisit cependant les intervalles ou les convulsions laissent en repos le malade, pour lui introduire dans la bouche ou une cuillère d'argent ou un petit coin de bois très-dur, afin de lui faire avaler quelques remèdes relatifs à ce mal.

Un vieux créol nous a assuré, et nous en avons fait l'expérience sur nous-même, qu'un *rayet* écrasé dans l'huile d'olive, un peu chauffée et appliquée sur la piquûre, ou la coupûre, garantissait du catharre. Nous nous sommes fort bien trouvé de ce remède qui est simple; mais auquel les médecins ne donnent pas leur assentiment.

Malingres, petits ulcères qui viennent aux jambes lorsque, ne pouvant résister aux piquûres des moustiques et des autres insectes, on se les gratte jusqu'au sang.

Mal rouge, ou éléphantiasse. Maladie épouvantable, qui paraît être particulière au pays. Elle attaque les blancs comme les gens de couleur. Dès qu'on s'apperçoit qu'un individu est atteint de ce mal, on le transfère à Lilet-la-mère, vis-à-vis la côte de Remire; il est alors séquestre de la société, n'importe sa qualité, sa richesse et sa condition. On regarde cette espèce de lèpre comme incurable; ainsi ceux qui sont relégués au Lazareth, ne peuvent conserver l'espérance de revoir le continent. Nous n'avons pas entendu dire que cette maladie était héréditaire.

Petite-vérole, on peut dire que cette maladie, qui fait de très-grands ravages dans les Antilles, est inconnue à Cayenne par les précautions que l'on prend pour qu'elle ne s'introduise pas dans la colonie. La première est de s'informer si elle n'est point à bord des bâtimens qui demandent à entrer dans la rade de Cayenne: alors si la petite-verole y est, toute communication avec la terre lui est interdite; il doit faire la quarantaine jusqu'au moment où il n'y a plus de danger à craindre.

Il est encore quelques maladies, telles que les dartres qui sont assez communes, mais qui sont moins une maladie qu'une incommodité assez désagréable; et les coups de soleil que l'on peut éviter en ne sortant de chez soi que la tête couverte de son chapeau, sur lequel il est bon de mettre ou une feuille de papier gris ou toute autre chose, pour empêcher les rayons du soleil de pénétrer jusqu'au crâne.

MEUBLES , USTENCILS

ET OBJETS PARTICULIERS.

Ajoupa , petite case qui se monte en un instant et qui est utile pour ceux qui voyagent dans l'intérieur.

Bardeau , tuile en bois de ouapa où de ouacapou qui sert à couvrir les maisons.

Carbet , petite case plus grande que l'ajoupa.

Cassave , c'est la farine que produit le manioc. Quoique grossièrement triturée , on la fait cuire , après l'avoir bien étendue sur une plaque de métal. On mange la cassave en guise de pain. Les Créols la préfèrent au pain le plus blanc , et en font une consommation habituelle , sur-tout en mangeant la pimentade.

Couleuvre , presse qui sert à exprimer le suc de manioc quand il est gragé. Elle se raccourcit à volonté et regagne en grosseur ce qu'elle perd en longueur.

Corps-mort , pièce de bois posée à l'embarcadere pour amarrer les pirogues et les canots.

Gambadier , garde-manger suspendu pour empêcher les rats , les fourmis et les insectes , d'attaquer ce qu'on peut y renfermer.

Grage , petite planche , d'un pied et demi de long sur un de large. Un des côtés de cette planche , un peu bombée , est incrustée d'une immense quantité de petites pierres pointues et anguleuses. On passe et repasse dessus la racine de manioc qui se réduit en farine.

Hamacs, meubles très-recherchés. Ils sont faits avec du coton et on sept à huit pieds de long sur une pareille largeur. On s'y asseoit, on s'y couche, on s'y balance, et dans telle situation que ce soit, on y est toujours bien. Le hamac sert encore de voiture ; c'est alors le palanquin des Indes. Les plus beaux hamacs viennent du Para, colonie portugaise. On ne fait jamais un voyage, tel court qu'il puisse être, sans être muni de son hamac déposé dans un pagara.

Manaret, espèce de tamis fait avec l'arouma, qui sert à passer la farine de manioc, lorsqu'on en veut faire du *Cabiou*.

Moustiquaire, meuble très-précieux pour se préserver des moustiques et des autres insectes. C'est une espèce de tente en gaze ou en canevas, ou en toile. Il serait presque impossible de reposer, si les lits ou les hommes, n'étaient entourés de cette enceinte. Comme elle est destinée à mettre le dormeur à l'abri des piqûres de toutes espèces d'insectes, elle pend jusqu'à terre et n'a aucune ouverture; on est alors obligé de la soulever, soit pour entrer, soit pour sortir de son lit.

Nids de Fourmis, substance spongieuse formée par une espèce de fourmi particulière au pays. On s'en sert avec un grand succès dans les hémorragies, et son effet est beaucoup plus prompt que celui de l'agaric. Ces nids sont très-communs, et l'on peut s'en procurer aisément.

Pagara, espèce de panier carré délicatement

et artistement travaillé. Son couvercle qui, est de la même matière, renferme ce panier. Ce sont des tissus d'arouma ou d'autres plantes, appliqués l'un contre l'autre et séparés ou par des feuilles de baralou ou de bananier. Sa destination est de garantir de la pluie les effets qu'il renferme, et on peut dire qu'il remplit cette intention; car un pagara tomberait dans une rivière, il y séjournerait même pendant très-long-tems, que l'eau n'y pénétrerait point.

C O N C L U S I O N.

Il ne sera point difficile à celui qui connaît la colonie de remarquer que ce dictionnaire, comme les observations générales qui le précèdent, n'est réellement qu'un aperçu des ressources inépuisables que la Guyane offre naturellement à l'Européen qui tenterait d'y former un établissement: j'avoue son imperfection à cet égard; mais j'observerai qu'en me livrant à des détails plus étendus, je n'aurais pu être laconique. J'ose croire néanmoins qu'il fixera l'attention du public, trop de fois trompé par des hommes qui n'avaient pas la plus légère idée de cette colonie, ou qui ne connaissaient pas plus ses productions que les degrés sous lesquels elle est placée. Je ne crains pas ce reproche, lequel m'eût été fait, sans doute, par M. Malouet, *qui n'a point trouvé mes observations contradictoires aux siennes*, et par le rapporteur de la Société d'Agriculture, qui arrive et qui a parcouru divers points de cette contrée, indépendamment de plusieurs voyages faits,

faits , pendant quatorze ans , depuis l'Orenoque jusqu'au Pérou. Qu'il me soit donc permis de réclamer l'indulgence du public et de l'inviter à s'attacher moins au stile de cet ouvrage qu'aux détails exacts qu'il n'a pas toujours rencontrés depuis quelques années qu'on écrit pour ou contre la Guyane française.

EXTRAIT de la lettre de M. Malouet ,
ex-secrétaire du Cabinet de Mes-
dames , Ordonnateur de la Guyane ,
Intendant de la Marine et ex-membre
de l'assemblée constituante.

*Au citoyen Mongrolle , secrétaire
du conseil d'administration de l'Hô-
pital-militaire de Saint-Denis.*

Paris , le 24 thermidor , an 10.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et le mémoire sur la Guyane , qui y était joint. Il n'y a aucune de vos observations contradictoires avec celles que je viens de publier ; mais je ne suis pas de votre avis sur le bon air de Cayenne , sans que je le juge , toutesfois , plus mal sain que celui de toute autre partie de la zone torride. Je serai charmé de vous voir , etc.

Signé MALOUE T.

R A P P O R T

Ordonné par la Société d'agriculture du département de la Seine, du Mémoire présenté par le C. MONGROLLE, fait en sa séance du 21 fructidor an 10, par le C. LEBLOND, médecin naturaliste et botaniste, habitant de Cayenne, associé correspondant, l'un des commissaires nommés pour l'examen de ce Mémoire.

LE mémoire du C. MONGROLLE renferme plusieurs objets importans.

1°. Celui de réfuter des assertions émises par un auteur mal informé, qui ne craint pas de mettre en avant : *que la Guyane française est posée sur un sol brûlant, marécageux et mal-sain, ayant besoin de toute la patience hollandaise, pour devenir une colonie de Surinam et de Démérari.*

2°. De réduire à leur juste valeur les relations exagérées de quelques déportés de fructidor.

3°. Les causes qui ont attiré de la défaveur sur la Guyane française.

4°. Pourquoi cette colonie n'est pas parvenue à l'état prospère des Isles du Vent, et s'il est vrai que les encouragemens du ministère, pour établir les cultures, y ont été infructueux.

5°. L'auteur passe ensuite à des observations générales sur la Guyane, sur la nature de son sol, sur ses productions.

6°. Enfin, il se résume en affirmant, avec raison, que la plupart des denrées de cette colonie, telles que le café et le coton, sont pré-

férées par le commerce à celles des Antilles.

Tel est le précis des observations de l'auteur ; mais comme elles paraissent faites dans un tems antérieur à celui que j'ai habité cette colonie, et que d'ailleurs la plupart demandent quelques extensions, sans lesquelles elles pourraient paraître gratuitement avancées, il me permettra d'y ajouter quelques-unes des miennes, insérées, en partie, dans des notes imprimées et connues de la Société, sur la *mendicité* sur le *cannellier*, le *cotonnier* et le *poivrier*, cultivés à la Guyane française.

Comme lui, je suis intimement persuadé que cet immense pays, sagement administré (1), deviendra, sans contredit, l'une des plus intéressantes de nos colonies.

C'est en ce moment, sur-tout, où le gouvernement s'entoure de lumières, que des renseignemens bien faits, et sur-tout point exagérés, peuvent concourir à fixer ses vues, sur les bases à poser pour amener le Guyane française au degré de prospérité qu'elle doit obtenir.

(1) M. Malouet a acquis tant de droits à l'estime et à la reconnaissance des Colons de la Guyane, que nous ne serions point étonné, s'ils étaient appelés à donner leur avis sur le choix à faire d'un administrateur juste et pourvu de grands talens ; qu'ils le demandassent cet ancien ordonnateur, qui a emporté les regrets de la majeure partie des habitans, et qui a méprisé, avec raison, les vociférations de l'autre, sachant bien que du pôle arctique au pôle antarctique, dans tous les coins où il y a des hommes, il y a par-tout des méchants.

Note de l'auteur du Mémoire.

K 2



Obligé de me circonscrivre dans les vues de l'auteur, je me réserve, pour une autre occasion, à parler de la partie, qui, par le traité de paix, devient notre limite avec les Portugais, et qui, peut-être, demande quelque déviation des principes, comme il est aisé de le démontrer.

D'accord avec l'auteur, sur la réfutation du premier paragraphe, je dis de plus : que la Guyane française ne peut être un *sol brûlant*, comme tant d'autres, situés par les mêmes latitudes, parce qu'il n'y a ni sables, ni pierres, ni rochers, couvrant des surfaces d'une grande étendue, seuls propres à augmenter les effets des rayons solaires, parce que le sol y est partout argileux et couvert de plantes, de forêts, ou de plantations, d'où la chaleur ne jaillit point, comme d'une plaine de sable, et parce qu'enfin le thermomètre ne la désigne, terme moyen, qu'à 22°. le jour et 18 la nuit. Il n'y a pas de comparaison entre la température de Cayenne et celle de Saint-Pierre (du Cap) et de presque toutes les capitales des Isles du Vent : ce sont des fournaies en comparaison.

Le sol de la Guyane française est, sans contredit, *marécageux*, par-tout où l'eau séjourne. Elle a cela de commun avec tous les pays que la main de l'homme n'a pas défrichés ; ce sont les *terres basses*, qui toujours couvertes de palétuviers, de pinots, de lotus et autres arbres ou plantes aquatiques, dont l'effet, bien connu, est de purifier l'air infect, à mesure qu'il se forme, ne deviennent mal-saines, que quand on les défriche. Mais lorsque la *patience hollandaise* les a converties en belles habitations,



couvertes de riches plantations qui produisent le même effet, elles ne sont pas plus mal-saines que toutes autres plaines desséchées ; elles le sont même beaucoup moins , parce que l'air n'y est pas sensiblement infecté de cette odeur hépatique qui se manifeste dans les pays marécageux , où abonde la chaux , substance dont la Guyane française est malheureusement privée. Voilà pourquoi les fièvres double-tierces endémiques , dans les plaines marécageuses , sont rares et n'y sont généralement pas meurtrières.

Le témoignage de la *Condamine* , et d'un *lord Anglais* sont sans doute du plus grand poids ; mais pourquoi n'y pas ajouter celui de tous les Français qui en reviennent et qui y retournent presque toujours , des soldats et des officiers de terre et de mer qui s'y marient , enfin de tous ceux que le hasard y amène et qui finissent par s'y fixer , parce que le pays , sans être riche , offre beaucoup à l'industrie des pauvres , *qu'il est hospitalier et sain*. Tel est leur témoignage unanime. J'en connais bon nombre actuellement à Paris , qui y retournent ; et je ne serai pas le dernier , pour peu que l'hiver me soit défavorable.

D'ailleurs les Isles de la mer du Sud , bonnes , tout au plus , par leur éloignement , pour y créer des *Botanys-Bais* , ne peuvent entrer en parallèle avec la Guyane française. Je n'ai pas la l'ouvrage du *C. Mevolhon* ; mais , à coup sûr , une navigation incertaine et très - périlleuse de huit à neuf mois , qui ne peut être entreprise que dans la saison propre à doubler le *Cap-Horn* , ne paraît pas devoir entrer en

balance avec les trente à quarante jours qu'il faut pour venir, ou pour se rendre à Cayenne; et les assurances, et le frêt, et la concurrence qu'ils détruisent, seront-ils comptés pour rien?

II. P A R A G R A P H E.

Quant aux déportés de fructidor, dont parle l'auteur, on peut ajouter à ses réflexions : que l'état violent où ils se trouvaient, et les traitemens qu'ils peuvent avoir éprouvés durant une longue et pénible traversée, durent les exaspérer, les aigrir de toutes manières; que débarqués en cet état à Cayenne, ils n'ont pu juger des choses qu'à travers le crêpe lugubre qui occupait leur imagination; que transportés ensuite sur les rives de *Conanama*, où la nature, dans toute sa majesté sauvage, ne leur offrait aucuns fruits, si abondans par-tout ailleurs, où rien n'était préparé pour les recevoir convenablement; où les rations, en partie composées de salaisons, continuèrent à appauvrir leur sang, à affaiblir leur organes; et qu'un pareil état de choses, bien loin d'effacer de tristes souvenirs, ne pouvait que les retracer dans toutes leurs circonstances les plus pénibles. On sera forcé de convenir qu'à-la-fois victimes du mal moral et physique, dont-ils étaient environnés, ils durent succomber sous le faix des maladies, d'autant plus périlleuses, qu'elles reconnaissent pour cause l'adversité et les longs malheurs. Cependant l'hospitalité la plus touchante est venue leur prêter une main secourable, aussitôt qu'il lui a été permis. Ils ne se plaignent pas des habitans de la Guyane; et le climat n'entre pour

rien dans les mauvais traitemens qu'ils peuvent avoir reçus.

III. P A R A G R A P H E.

Quant aux causes qui ont attiré la première défaveur sur la Guyane française, je dirai, avec l'auteur, que l'émigration à *Kourou*, aussi mal concertée que mal exécutée, aurait eu le même sort dans tous les pays du monde. S'ils ont plus souffert, si la mortalité a été plus grande parmi eux, que parmi les victimes de fructidor, c'est parce qu'ils étaient en plus grand nombre et plus difficilement pourvus de rafraîchissemens du pays. En vérité, mettre sur le compte d'une colonie une pareille impéritie, c'est rendre *Marseille* et tout récemment *Cadix*, *Philadelphie* etc., responsables de la peste et de la fièvre-jaune qui les ont ravagées. La mauvaise nourriture et ensuite la disette amènent nécessairement de pareils fléaux parmi un grand nombre d'hommes rassemblés.

IV. P A R A G R A P H E.

Aux causes assignées par l'auteur, qui ont empêché la Guyane française de parvenir à l'état prospère des autres colonies, j'ajouterai quelques développemens nécessaires pour mieux faire sentir les causes physiques et politiques qui s'y sont opposées.

L'auteur n'ayant pas déterminé d'une manière assez précise ce qu'il faut entendre par *terres hautes* et *terres basses*, on voudra bien se souvenir que les *terres hautes* sont celles où ne parviennent point les marées, où l'eau des pluies ne séjourne pas ; et que les

terres basses sont celles où l'eau des pluies séjourne, et que fréquentent les marées des nouvelles et pleines lunes. Elles sont beaucoup plus productives que les premières et préférées, dans tous les cas, pour les grands établissemens. Cette distinction est de la plus grande importance pour bien entendre ce que je viens de dire.

Les premiers établissemens des Hollandais, à Surinam, se firent dans les *terres hautes*. Pendant les soixante-douze premières années, à peine envoyait-on annuellement à la Métropole deux petits bâtimens chargés de bois de charpente, ou de marquetterie et de quelques denrées coloniales. Un Colon, plus avisé que les autres, probablement d'après les exemples qu'il avait eus sous les yeux dans son pays, entreprit de dessécher un marais, (*terres basses*) qui se trouvait à portée de son habitation, qu'il planta en café. La réussite fut complète; et dès-lors chacun s'empressa d'adopter la même culture, et au bout de quelques années celle des *terres hautes* fut abandonnée. Les envois considérables de denrées coloniales qui se firent en Hollande, attirèrent en foule de nouveaux Colons, qui, par leurs propres moyens, ou, à l'aide des capitaux fournis par une compagnie, défrichèrent tous les marais d'eau douce qui se trouvèrent à portée des rivières navigables, par où leurs denrées devaient se rendre au chef-lieu. La cupidité, qui n'a pas de bornes, ne trouvant plus de marais d'eau douce à dessécher, entreprit le desséchement des terres basses fréquentées

fréquentées par les marées ; le coton qu'on y plaça surpassa les espérances les plus avides ; et dès-lors *Surinam* prit les plus rapides accroissemens. Long-tems après, l'opulente colonie de *Démérari* fut fondée toute dans les *terres basses* : on n'y connaît les *terres hautes* que de nom. Elle donne, elle seule, plus de coton que les deux Guyanes française et hollandaise ensemble.

Quelques Cayennois, qui avaient été témoins de ces merveilles, voulurent imiter ces opulens voisins ; mais il leur manquait, pour réussir, la bonne méthode de faire les dessèchemens dont ils n'avaient pas d'idée approfondie, et des Noirs accoutumés à un pareil travail ; enfin leurs tentatives mal faites n'encouragèrent personne.

Le C. *Malouet* (1), voyant l'état précaire, la presque nullité des productions de la Guyane

(1) Je pense que le rapporteur se trompe ici sur l'époque véritable. Le dessèchement de la rive droite de l'Aprouague n'était pas encore commencé au départ de M. *Malouet* pour France ; il ne le fut que quelques-tems après l'arrivée du Bⁿ de *Bessner*. C'est, sans doute, d'après cette circonstance que l'auteur du *Tableau de Cayenne* s'est permis d'avancer que le système des *terres basses* était dû à ce gouverneur, qui ne fit que suivre, aidé de l'Ingénieur *Guisan* qu'il ramena de France. où il avait été conférer avec le ministre sur cet objet, le projet de M. *Malouet*. Au surplus, ce qu'avance le rapporteur confirme ce que j'ai dit, que ce n'était point le Bⁿ de *Bessner* qui avait été à *Surinam* ; mais bien celui à qui la colonie doit sa prospérité.

Note de l'auteur du Mémoire.

L

française, qu'il était chargé d'administrer, sentit bientôt que le seul moyen de la faire prospérer était, à l'exemple des Hollandais, d'y encourager la culture des *terres basses*. Ne s'en rapportant nullement à des essais fautifs, il voulut voir et juger par lui-même, et partit pour *Surinam* avec quelques habitans. De retour à Cayenne, avec un homme instruit et capable de diriger les travaux, la culture des *terres basses* fut entreprise, et le gouvernement l'encouragea par des avances qui furent faites à tous ceux qui voulurent aller s'établir sur les bords de la rivière d'Arouague, où se firent les essais en grand.

Malheureusement la culture du coton qui fut d'abord entreprise ne réussit point, à cause de l'éloignement où l'on était de la mer et du manque d'air salin qui paraît favoriser singulièrement cette production, et parce que l'humidité et sur-tout la fécondité de la terre excitaient une végétation si hative, que les arbres croissant beaucoup en branches et en feuilles, donnaient trop d'ombrage aux fleurs, lesquelles mal fécondées, sans doute, produisaient des capsules avortées, ou mal venues, qui pourrissaient sur le pied (1).

(1) J'ignore pour quelle raison le rapporteur n'a point parlé du café qui a été planté et des causes qui l'ont empêché de produire; il ne peut ignorer que cette tentative a été faite. Au surplus, j'invite le lecteur à joindre mes observations sur le Coton et l'Indigo à celles du rapporteur; elles feront une masse de faits qui prouveront que la partie agraire n'était pas encore parfaitement connue, puisque de

A cette première tentative succéda la culture de l'indigo. Les premières récoltes qui s'en firent jettèrent les Colons dans l'ivresse d'une opulence prématurée. A mon arrivée dans la colonie, en 1786, on ne parlait par-tout qu'indigo. Les plus riches habitans de l'isle de Cayenne, du canton de *Macouria* et autres lieux, avaient jetté bas leurs cotons, leurs cacaos, leurs rocous pour des champs d'indigo; l'enthousiasme était alors à son comble; mais le succès ne fut qu'éphémère; le sol trop humide, à cause de la fréquence des pluies qu'il fait à la Guyane, et d'ailleurs pas assez sablonneux, donna des chenilles et les champs d'indigo furent dévorés. A ce premier désastre succéda bientôt celui de ne pouvoir plus en obtenir la même quantité de fécule, ou de l'avoir de mauvaise qualité. Après bien des essais, on trouva que l'eau de chaux la précipitait à merveille, et l'espoir renaquit pendant quelque tems. Mais l'avidité gâta tout. A force d'eau de chaux, on précipitait le bleu et l'extrait jaune et les produits des cuves allaient au double de ce qu'ils étaient auparavant. Envoyé par le gouvernement pour examiner l'état des choses, j'eus beau m'opposer à des procédés aussi déraisonnables, je fus taxé de visionnaire; et tout alla son train. Mais bientôt le commerce détrompé ne voulut plus de cet indigo de mauvais aloi, et les indigoteries furent presque tout-à-coup abandonnées dans toute la colonie.

cette inexpérience est résulté une école préjudiciable aux intérêts des Colons.

Note de l'auteur du Mémoire.

Depuis cette époque, chacun s'est livré à la culture des denrées qui ont paru les plus convenables au sol où l'on était placé. A Approuague la culture de la canne à sucre, du café, du girofle, du cacao était poussé avec succès; dans l'isle de Cayenne, au canton de *Roura*, et sur-tout celui de *Macouria*, le coton ou le rocou occupent aujourd'hui partie des *terres basses*. Tout habitant ayant seulement vingt noirs désertait les *terres hautes* pour venir s'y placer; ce qui répond de reste à toutes les objections qu'on pourrait faire contre un pareil changement et contre l'insalubrité prétendue des marécages de la Guyane.

C'est ainsi que, malgré deux essais malheureux, bien propres à dégôûter de la culture des *terres basses*, on n'a cessé de les mettre en valeur, à l'aide des avances du gouvernement qui devinrent bientôt générales pour tout ceux qui s'y livrèrent; c'est ainsi que la Guyane française marchait à grands pas vers le plus haut degré de prospérité, et que ses revenus étaient plus que doublés à l'aide des nouveaux bras qui y affluaient de toutes parts, lorsque la liberté des noirs paralisa tout; ici je m'abstiens; il y aurait trop à dire (1).

(1) Il est avéré maintenant que le décret du 4 avril 1792, qui consacre l'égalité politique entre les blancs et les gens de couleur, a ruiné non-seulement nos colonies, mais qu'il a rendu le Nègre encore plus malheureux qu'auparavant, n'en déplaise aux Philantropes; et s'il me fallait ici dérouler le *pourquoi*, j'aurais aussi trop à dire. Mais j'en appelle au

Telle est la seule cause de l'état d'abatement où la Guyane française est restée durant à-peu-près, trois années. Le retour des noirs au travail, depuis environ trois ans, leur nombre augmenté par d'autres noirs pris sur l'ennemi, ont rétabli les cultures, et il s'est formé de nouvelles habitations; mais toujours dans les *terres basses*, preuve certaine, comme je viens de le dire, qu'elles sont en tout préférables aux *terres hautes* auxquelles nous donnerons, tout-à-l'heure, une autre destination.

lecteur qui a parcouru les colonies. N'a-t-il pas vu, comme moi, des noirs qui, par leurs bons services, avaient mérité ce précieux don, regretter leurs chaînes et refuser l'acte de liberté qu'on leur remettait; et quoique ce cadeau inappréciable fût toujours accompagné de quelques avantages pour assurer leur existence, ils ne laissaient pas que de dire, la larme à l'œil : *Qui nourrira nos femmes, nos enfans ? qui en prendra soin quand ils seront malades ? Qui prendra soin de notre vieillesse ? Il nous faudra donc périr de misère, lorsque nous serons infirmes ? Ah ! Maître, reprends ta liberté et laisse-nous, avec notre houe, cultiver tes productions. Seulement, sois toujours bon, juste, humain comme tu l'as toujours été.* Ce tableau contraste un peu avec celui des Philantropes; mais il est vrai. Combien de Noirs, depuis l'abolition de la servitude, ont peut-être tenu ce langage !

Note de l'Auteur du Mémoire,

Observations générales de l'auteur du Mémoire, sur les productions et la nature du sol de la Guyane.

Aux raisons assignées par l'Auteur, pourquoi la Guyane, depuis 1664 qu'elle est fréquentée par les Français, ne pouvait rivaliser, par ses cultures, avec aucune des Antilles, je me permettrai d'ajouter les remarques suivantes.

Les premiers Colons venus des Isles-du-Vent, dont la fertilité était alors étonnante, crurent trouver le *Potose* dans la culture des *terres hautes* de la Guyane; mais la stérilité qui succédait à quelques récoltes avantageuses dans presque tous les cantons où il se forma des habitations, leur fit enfin sentir, que le sol de cette contrée n'était pas le même que celui des isles, et ils furent découragés; et la colonie resta dans l'état de nullité où on l'a vue, durant tant d'années, livrée presque uniquement à la culture de *Rocou*, arbre indigène qui réussit toujours plus ou moins bien par-tout; mais dont le bas prix défrayait à peine des dépenses de culture. On n'était pas alors assez éclairé pour savoir à quoi pouvait tenir cette différence; on ne savait pas que les isles sont toutes des terres volcanisées où abonde la chaux avec ses divers mélanges; et que, proportion gardée, la terre y est beaucoup plus productive que dans les contrées où il ne reste aucuns vestiges de volcans, où il n'y a ni morne, ni craye, ni rien qui indique la présence du genre calcaire assez remar-

quablement pour lui mériter cette dénomination. On ne savait pas davantage, que les *terres hautes* de la Guyane sont peut-être, sans exception de l'argile mêlée de sable et de matières ferrugineuses en diverses proportions, c'est-à-dire, une terre assez mauvaise pour laquelle les engrais devenaient indispensables ; mais c'est ce qui ne fut jamais tenté. On trouva plus commode et moins dispendieux d'abattre de nouvelles forêts, à mesure que les anciens défrichemens s'épuisaient. Les cendres provenant du brûlement de ces nouveaux abattis et la terre végétale qui pouvait s'y trouver, fertilisaient le terrain pendant quelques années ; et c'était toujours à recommencer sur nouveaux fraix (1).

On sent parfaitement que les dépenses que le

(1) En France on craint, avec raison, de toucher aux bois ; et ce n'est qu'avec de sages précautions qu'on permet l'exploitation de quelques-uns : sans cette mesure la cupidité ferait disparaître cette ressource précieuse. Mais on n'a pas les mêmes craintes en Amérique, où les forêts sont si étendues et si fourrées que les bois s'opposent à la culture. Il a donc fallu en dégarnir le sol qui n'a jamais pu être complètement éclairci, parce qu'il est impossible à la hache et à l'action du feu d'abattre les arbres monstrueux dont il est revêtu, et que, sans exagération, quatre hommes ne pourraient embrasser ; et parce qu'il faudrait un tems incalculable pour les dessoucher et niveler le terrain. On s'est donc contenté de brûler ou de jeter bas les halliers et les plus petits arbres. Telle est la méthode des petits planteurs de la Guyane, (qui n'est pas sans quelque avantage pour ceux dont les facultés sont bornées)

gouvernement répandait alors pour faire fleurir l'agriculture, devenaient en pure perte. Aucune des épiceries de l'Inde n'avait encore été transportée à la Guyane française; mais il n'en fut pas de même, à compter de l'époque où le C. *Malouet* fit connaître l'art de défricher les *terres basses*. On ne peut trop le redire; les avances qui furent faites aux *Colons*, à partir de cette époque, furent toutes avantageuses et bien ordonnées, jusqu'au terme désastreuse de la liberté des Noirs.

Cependant les *terres hautes*, abandonnées par les riches propriétaires, comme moins productives que les *terres basses*, ne sont pas sans un mérite bien rare aux yeux de l'agriculteur philosophe, qui ne voit dans la petite culture dont elles sont seules susceptibles, que des moyens plus multipliés de demander à la terre les fruits des sueurs d'une multitude de familles, se suffisant à elles-mêmes sous l'humble toit qui les recèle; oui, c'est là où j'ai vu mille fois, sans mélange, la douce paix et le bonheur.

Ce mérite des *terres hautes* n'est plus équivoque, depuis l'introduction des épiceries à Cayenne. Elles ont à présent le même avan-

qu'ils tiennent des indigènes. Mais ces établissemens ne peuvent durer long-tems; à force d'effleurer le terrain et de le faire rapporter, il s'appauvrit; et il faut alors demander de nouvelles concessions: je pense que la facilité avec laquelle elles s'obtiennent est un vice dans l'administration.

Note de l'Auteur du Mémoire.

tage

tage sur *les terres basses*, pour cette sorte de production, que celles-ci sur les premières pour les autres denrées coloniales. L'habitation nationale de *la Gabrielle* donnera cette année trente à quarante milliers de clous de girofle. La culture du cannellier, du poivrier (1) et du muscadier, plus tardif et infiniment plus difficile à multiplier, donne les plus grandes espérances. Les autres végétaux de l'Inde y prospèrent de même pour l'utilité et l'agrément des Colons; et il n'est pas difficile de prévoir que sous un *gouvernement juste et protecteur, tel que le nôtre*, les *terres hautes* de la Guyane fourniront au commerce non-seulement les épiceries nécessaires à la consommation de la France, mais encore un superflu avantageux. Déjà celle du girofle qui, suivant *Raynal*, ne s'élève qu'à cinquante ou soixante milliers, peut être fournie à peu de chose près; celle du poivre ne tardera pas à procurer le même avantage.

On réunirait avantageusement à la culture des épiceries celle du tabac et même du rocou et du coton, lorsque l'aisance ou le crédit d'une famille lui permettraient de se procurer quelques noirs.

Je suis bien sûrement de l'avis de l'auteur; *la parfaite connaissance des avantages que la Guyane présente au gouvernement et aux spéculateurs*, donnerait matière, non

(1) Il n'y a de poivre blanc que par une manipulation particulière du poivre noir.

pas à un , mais à plusieurs volumes. Ses forêts sont immenses , inépuisables et pleines de bois propres à l'artillerie , à la charpente , à la menuiserie , à la marquetterie ; ses mines de fer sont également immenses ; les essais en ont été faits à Paris par les CC. *Darcet et Duhamel*. Elles donnent au moins quarante livres au quintal d'un fer de la meilleure qualité. Quant à celles d'argent , je ne les connais pas ; d'ailleurs les véritables mines de la Guyane française , du moins quant à présent , sont son agriculture , poussée dans toutes les branches , au plus haut point où elle puisse arriver.

L'auteur fait ensuite la description sommaire de la Guyane dans laquelle il est inutile de le suivre ; elle est juste.

L'auteur passe ensuite à l'examen des prairies naturelles , (les savannes) plus ou moins étendues , qui ne sont pas noyées durant les tems des pluies et qui se dessèchent pendant la belle saison , lorsqu'elles se trouvent placées sur toutes les plaines de la côte , entre les palétuviers qui croissent dans les marais fréquentés par les marées et les forêts voisines qui aboutissent aux montagnes. Il présume , avec raison , que si le bétail ne s'y est pas autant multiplié que chez les Espagnols et les Portugais , c'est parce que nous ne connaissons pas la vraie méthode de l'élever , de former des *hatos* , ou ménageries. En conséquence , il propose de tirer du bétail de chez les Portugais , comme plus voisins , et d'attirer chez nous des pasteurs de l'une ou l'autre nation , pour l'élever à leur

manière. Depuis plus de dix ans, je tiens le même langage ; et à cause de l'importance du sujet, je dois ajouter que, de même que chez les Espagnols, on pourrait aussi élever des chevaux et sur-tout des mulets, et que l'exportation, très-aisée, du superflu, qui s'en ferait aux Isles du Vent, serait, avec les retours, un objet de commerce très-considérable pour la Guyane, et lui procurerait nombre de Colons qui, la connaissant mieux, viendraient s'y fixer. On y ajouterait le commerce des tortues, et de bien d'autres articles inutiles à spécifier.

Le canton de *Sinnamary* qui a été et est encore destiné à y élever du bétail, à cause de la grande étendue de ses savannes qu'il serait trop dispendieux de bonifier, en y plantant de l'herbe de *Guinée*, ainsi que celui de *Kourou*, fournissent depuis long-tems à l'approvisionnement de la ville de Cayenne, pas autant, à la vérité, qu'elle pourrait en consommer. Il y a là et ailleurs d'assez bonnes ménageries ; il y a aussi du bétail sauvage, qu'on arrête de plusieurs manières.

Le canal dont parle l'auteur, projeté par *M. Malouet*, a été ouvert, et sert de communication entre le canton de Kaw et celui d'Aprouague. Un autre le fut, il y a près de deux ans, sur mes relevés, d'après la connaissance du pays que j'avais acquise en 1787, dans un voyage où j'accompagnai le *C. Lescallier*, alors ordonnateur de la Colonie, qui avait projeté un canal de Cayenne à Grande-Marée, où nous débarquâmes, distant d'une lieue, en-

viron , de la Gabrielle. Celui dont il s'agit va droit au pied de la montagne où est situé l'établissement de cette habitation : malgré un rapport où l'on déclare que la confection de ce canal est impraticable , et bien d'autres contradictions inutiles à déduire , ce canal a été exécuté par la vigilance et les soins du C. *Victor Hugues* , agent de la Colonie. Il a fallu toute sa constance pour réussir. (1) Quelque tems avant mon départ , il a eu la satisfaction d'aller ,

(1) Cela n'est point étonnant ; le dangereux esprit de parti , qui s'est toujours opposé à la réussite des grandes conceptions marquées au coin de la sagesse et de l'utilité publique , dans les petites villes , dans les petits pays et dans les petites républiques , ne règne pas moins à Cayenne. A peine M. *Malouet* eut-il proposé le déchessement des *terres basses* , comme le seul remède pour faire arriver la Guyenne à un état prospère , qu'il en résulta des brigues , des cabales , même des écrits scandaleux. Ces vociférations ne provenaient , à la vérité , que de la présomption de quelques hommes qui se confiaient malheureusement trop à leurs vues ignorantes et bornées , et qui pensaient que le système des *terres hautes* , (né de l'indolence et de l'ineptie) était le seul préférable , et que celui des *terres basses* était une innovation contraire à leurs intérêts. Cette diversité d'opinions , sans causer de troubles , ne laissa pas néanmoins que de former deux partis ; mais celui de M. *Malouet* l'emporta ; et j'aime à me persuader que ceux qui étaient contre , sont revenus de leur erreur , et s'en trouvent bien ; cependant je ne prétends pas , pour cela , dépriser les *terres hautes* qui , comme l'observe très-judicieusement le Rapporteur , ont leur mérite.

Note de l'Auteur du Mémoire,

par ce canal de Cayenne, à la Gabrielle, suivi d'une pirogue, ayant à bord plus de deux milliers pesant en salaisons pour les besoins de l'habitation. En moins de deux heures les prairies noyées ont été traversées, ainsi que la crique, grande-marée, dont on vient de parler. Sans doute que ce canal et la crique appelée *tour-née*, par où il a son issue dans la rivière de Mahury, demandent encore bien des travaux pour les amener à leur perfection. L'avantage de ce canal est, qu'au lieu d'un seul voyage par jour, de deux grandes lieues, que les noirs faisaient à pied, avec un fardeau de trente à quarante livres, pour se rendre au lieu de l'embarquement, il ne faut maintenant que descendre une montagne de quelques centaines de toises. Outre les denrées de l'habitation, les noirs vont vendre à Cayenne, les nonidis et les décadis, les fruits de leur propre labeur, autrefois perdu pour eux à cause de la difficulté du transport, tels que les *bananes*, l'*igname*, les *oranges*, la *cassave* et sur-tout le *sirop de canne* à sucre; déjà plusieurs Colons ont obtenu des concessions dans le voisinage de la Gabrielle, et l'on ne doute point que, sous quelques années, ce quartier ne devienne l'un des plus florissans de la Colonie.

Un troisième canal va être ouvert incessamment, s'il ne l'est déjà, à prendre de la même crique grande-marée pour aboutir dans la rivière de *Kaw*, en côtoyant, à plus ou moins de distance, les montagnes de la Gabrielle, qui se prolongent jusques dans ce can-

ton, et qui, d'après ce qu'on connaît du sol de l'habitation à épiceries de ce nom, paraissent devoir être classées parmi les *terres hautes* les plus fertiles de la colonie; et l'on aura par ce moyen un canal de navigation dans l'intérieur qui, en partant de la rade de Cayenne, ira aboutir au chef-lieu du canton de l'Aprouague, par la crique fouillée, ou le tour de l'Isle, la rivière de Mahury qu'il faut traverser, la crique tournée, le canal de la Gabrielle, la crique grande-marée, la rivière de Kaw; enfin le canal aboutissant à la rivière d'Aprouague, par l'habitation de l'état. Ce long trajet sera, tout au plus, de deux jours, lorsque les travaux seront perfectionnés; tandis que par la mer, il en faut le double et le plus souvent davantage, outre les risques qu'on court de se noyer et de perdre les denrées qu'on embarque, dans les canots et les pirogues non-pontées, comme cela arrive assez fréquemment. (1)

L'avantage incalculable de ce canal n'est point douteux. Il fait autant de bien à la colonie, que d'honneur aux conceptions du chef qui l'a

(1) Cette vérité est d'autant plus incontestable que j'ai observé, lorsque j'habitai les terres basses d'Aprouague, une goëlette de l'État qui a mis près d'un mois pour remonter de Cayenne à l'embouchure de la rivière, éloignée de 30 lieues au Sud de la Capitale; et cela autant par la contrariété des vents que par les courants qui se croisent dans ces parages, et qui font dériver les vaisseaux. Au moyen du canal dont est question, cette colonie n'aura plus à craindre les dangers de la mer.

projeté et fait exécuter. Par ce moyen , un grand nombre d'habitations , petites et grandes , vont se former sur toutes les côtes et même sur la plupart des montagnes qui aboutissent aux plaines marécageuses qu'il doit traverser. La culture des *terres basses* pourra même être entreprise sur ses deux bords , et dans les lieux où la nature du sol permettra d'établir les canaux de dessèchement qui viendront y aboutir. Ce travail demandera , sans doute , pendant plusieurs années , un grand nombre de bras , et sur - tout la *patience hollandaise* , pour atteindre à sa perfection ; et il y arrivera infailliblement , pourvu que l'importation des noirs soit favorisée.

Les autres moyens dont parle l'Auteur ; tels que la pêche de la tortue du machoiran , du lamentin , d'élever des cochons , de la volaille , n'étant que subsidiaires aux autres , je m'abstiendrai d'en parler. Ils seront plus ou moins abondans , suivant que chacun trouvera son profit à se livrer à ce genre de spéculation plutôt qu'à tout autre.

Résumé de l'Auteur du Mémoire.

Enfin l'auteur se résume en affirmant que la plupart des denrées de la colonie , telles que le café et le coton , sont préférées , par le commerce , à celles des Antilles ; mais il oublie le plus essentiel , qui est que la Guyane française n'est point sujette aux tremblemens de terre , ni aux ouragans qui passent rarement plusieurs années

sans dévaster quelqu'une des Antilles, et les exposent aux famines et aux maladies qui en sont la suite, et qui peuvent causer la ruine d'une habitation. Ces circonstances heureuses doivent rassurer beaucoup nos capitalistes sur le placement de leurs fonds.

L'état réellement malheureux, et j'ose dire déplorable de la Guyane française, n'a commencé qu'à l'époque de la liberté des Noirs; il n'a duré qu'environ 3 ans. Rassuré par un nouvel ordre de choses, par une paix prochaine qui s'est bientôt réalisée et par un *Gouvernement juste et fort*, chacun s'est empressé à rétablir sa fortune et tout a prospéré et prospère de mieux en mieux.

D'APRÈS CET EXPOSÉ, votre commission est d'avis que, par l'organe de votre Président, le présent Rapport soit remis au C. *Mongrolle*, pour être joint au Mémoire sur la Guyane française qui en est l'objet, et que, peut-être, serait-il plus expédient d'envoyer le tout au *Ministre de la Marine*.

Signé, LEBLOND et L. E. BEFFROY.

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du
mercredi 21 fructidor an 10.

Les Citoyens **LEBLOND** et **BEFFROY** font un
Rapport sur le Mémoire adressé à la Société
par le Citoyen *Mongrolle*, relativement à la
Guyanne française. La Société approuve le Rap-
port et ARRÊTE :

Qu'envoi en sera fait au Ministre de la Marine.

*Pour expédition
conforme à l'origi-
nal du Procès-ver.*

Signé, **SILVESTRE**, Secrétaire.

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE,

*Au Citoyen **DECRÈS**, Ministre de
la Marine et des Colonies.*

CITOYEN MINISTRE,

La Société d'agriculture du Département de
la Seine, croit devoir vous adresser un Mémoire
sur la Guyanne française, qui a été remis par
le C. *Mongrolle*, qui a long-tems habité cette
colonie, avec un rapport qui lui a été fait, sur
cet objet, par l'un de ses membres arrivé
depuis peu de Cayenne, et qui par la nature

même des fonctions qu'il y remplissait , autant que par son zèle et son instruction , a pris une connaissance approfondie de l'état et des ressources de cette précieuse colonie.

La Société espère, CITOYEN MINISTRE , que vous voudrez bien voir dans cette transmission , un témoignage de sa sollicitude pour la prospérité de la République et de sa respectueuse considération pour vous ,

SALUT ET RESPECT.

Le Secrétaire de la SOCIÉTÉ.

Signé SILVESTRE.

Pour copie conforme.

Signé SILVESTRE,
Secrétaire de la SOCIÉTÉ

Paris, le 13 Vend.
an 11 de la Repub.
Franç. une et indiv.

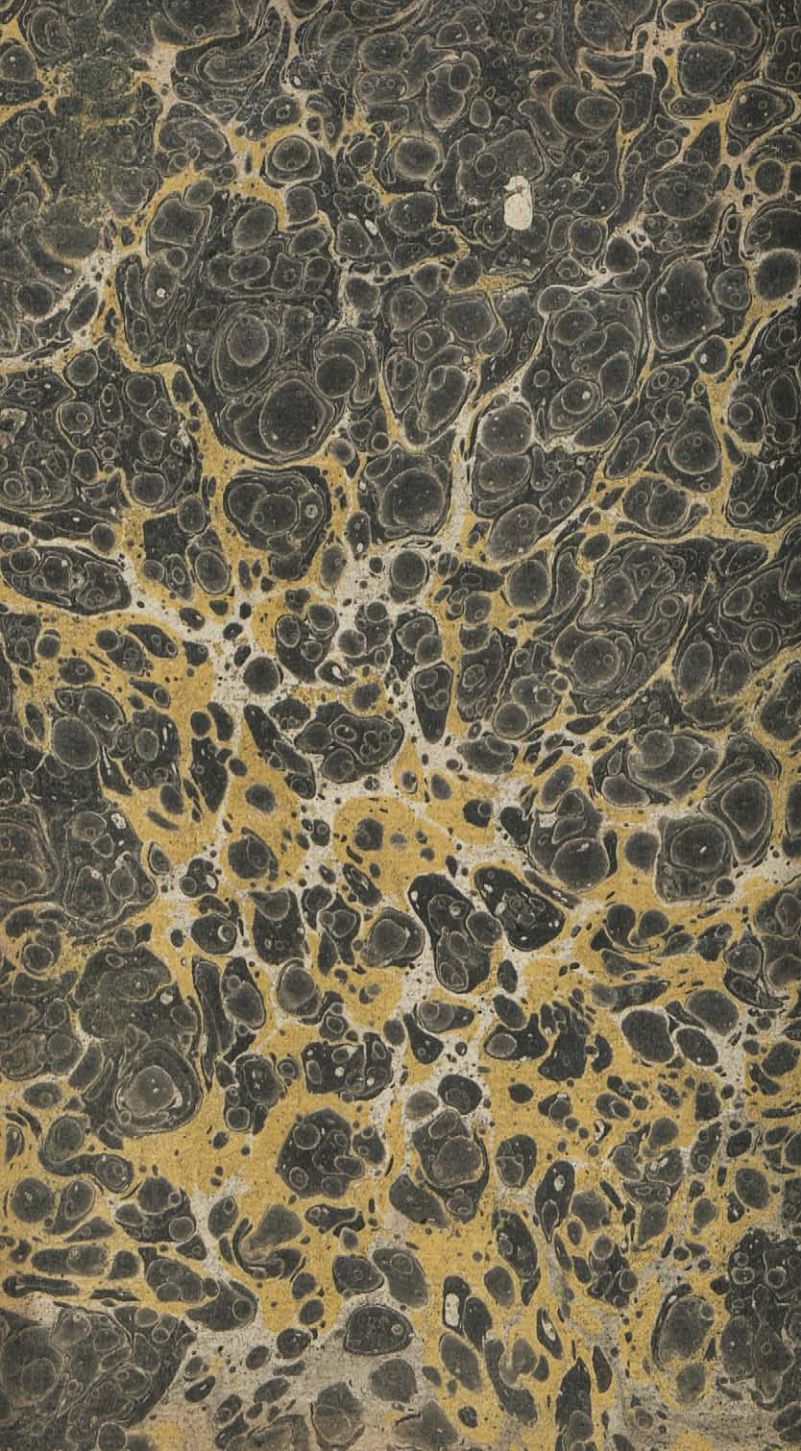
E R R A T A.

- Pag. 18, *lig. 12 de la note* : Piedmond, *lisez*
Fiedmond.
- Pag. 34, *lig. 1* : Coumaron, *lisez* Coumarou.
- Pag. 35, *lig. 25* : Courmons, *lisez* Courmous.
- Pag. 38, *lig. 17* : Kawen, *lisez* Kaw et.
- Pag. 42, *lig. 9* elles suffisent, *lisez* ils suffisent.
- Pag. 43, *lig. 28* : du l'établissement, *lisez* de l'éta-
blissement.
- Pag. 45, *lig. 22* : Cayenne se voit, *lisez* Cayenne
serait.
- Pag. 60, *lig. 2* : comme d'arrêter, *lisez* connue
d'arrêter.
- Pag. 61, *lig. 6* : la racine de cet arbre, pulvérisée,
lisez la racine pulvérisée de cet arbre.
- Pag. 68, *lig. 3* : aux indigens, *lisez* aux indigènes.
- Pag. 71, *lig. 18* : des harnais, *lisez* des hamacs.
- Pag. 71, *lig. 19* : des rubans, *lisez* des rabans.
- Pag. 72, *lig. 18* : choercéy *lisez* chicorée.
- Pag. 74, *lig. 6* : elle a l'activité : *lisez* elle a l'acidité.
- Pag. 83, *lig. 12* : bon et pimentade, *lisez* bon en.
- Pag. 83, *lig. 12* : en est plus, *lisez* et est plus.
- Pag. 88, *lig. 29* : et où ces Serpens, *lisez* et où les
Serpens.









156306

BIBLIOTHEQUE SCHOELCHER



80162929

